

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2016

(Application de l'article 30 de la Loi d'Orientation du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République)

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 14 décembre 2016 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, le 8 décembre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Gaël TURBAN, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN (jusqu'au point 25 inclus), Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, M. Jean BOKOBZA (à partir du point 3), M. Rénaud BEJAOUI, M. Gaël TURBAN, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI (à partir du point 3)

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Philippe IZRAELEWICZ, pouvoir donné à M. Patrick BEAUDOUIN
Mme Blandine GOUEL, pouvoir donné à Eveline BESNARD
Mme MARTIN, pouvoir donné à M. Thomas MURGIA (à partir du point 26)
M. Nicolas COHEN, pouvoir donné à M. DARNAULT
Mme Séverine FAURE, pouvoir donné à M. Julien WEIL
Mme Joëlle AICH, pouvoir donné à M. Rénaud BEJAOUI
Mme Lucile ROBINET, pouvoir donné à M. Luc ALONSO
Mme Sandra PROVINI, pouvoir donné à Mme Geneviève TOUATI (jusqu'au point 2 inclus)

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Jean BOKOBZA (jusqu'au point 2 inclus)
M. Jean EROUKHMANOFF

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

0. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2016

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal du 28 septembre 2016 à l'unanimité des membres présents.

1. Ouverture des crédits d'investissement 2017

M. MEDINA : L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Ainsi, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'une ouverture de crédits aux chapitres d'investissement suivant dans la limite réglementaire du quart des crédits ouverts au budget 2016.

Exercice		2016	
Chapitre budgétaire		Total voté en 2016 hors restes à réaliser	25% arrondi à l'euro inférieur
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	630 360,00 €	157 590,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	591 517,00 €	147 879,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 799 805,16 €	9 199 951,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 040 590,00 €	760 147,00 €
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	717 500,00 €	179 375,00 €
TOTAL		41 779 772,16 €	10 444 942,00 €

Les dépenses seront inscrites au budget 2017.

M. LE MAIRE : J'ajoute que si le montant est élevé, c'est qu'il y a la grande somme qui est en réserve pour l'achat du terrain IGN, d'où la masse importante de possibilités d'investissement que, naturellement, nous ne ferons pas.

M. LERAY : Merci Monsieur le Maire. Nous aurions aimé que ces sommes importantes, pour lesquelles vous demandez une délégation, soient étayées par des exemples concrets d'investissements, puisque le premier trimestre 2017 va commencer dans 15 jours. On peut donc penser que vous avez des idées sur les investissements que vous allez réaliser, puisque vous demandez quand même une somme importante, 25 % du budget, et aucun exemple n'est donné.

M. LE MAIRE : C'est la loi qui demande que nous inscrivions 25 %. Nous les faisons et, depuis 4 ans, on ne les a quasiment jamais utilisés. Mais s'il se trouve que si nous lançons des investissements, nous pouvons ainsi déjà commencer les investissements. Que va-t-il y avoir dans ces investissements ? Il y aura certainement de la voirie. Il va y avoir la continuité du plan PMR, du plan pluriannuel d'investissement, sur tout ce qui est transition énergétique, etc. Il y a donc plein de sujets, vous le savez, que nous avons lancés et sur lesquels nous pouvons peut-être prendre un petit peu d'avance si, d'aventure, la préparation budgétaire que nous avons lancée depuis 15 jours, Monsieur Medina, continue à porter ses fruits. Nous avons un rendez-vous, le 2 février, pour le débat d'orientation budgétaire. L'ensemble sera donc fini. Mais ce n'est pas trop au mois de janvier que nous investissons. Cela permet également, s'il y a un coup dur, de pouvoir répondre éventuellement. Monsieur Medina, si vous voulez rajouter quelque chose ?

M. MEDINA : Ce sont les investissements prévus au plan pluriannuel d'investissement qui se poursuivent dès le début de l'année 2017, comme l'a dit Monsieur le Maire, sur la voirie, les investissements concernant les personnes à mobilité réduite, les ravalements d'immeuble, l'informatique, uniquement des investissements tout à fait classiques.

Le Conseil Municipal a autorisé l'ouverture des crédits d'investissement 2017 comme suit :

Contre : 3 M. Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, M. Sandra PROVINI

Pour : 31 M. Patrick BEAUDOUIN, M. Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, M. Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, M. Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, M. Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, M. Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, M. Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, M. Marianne VERON, M. Dominique TINEL, M. Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, M. Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, M. Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Tiffany CULANG, M. Jean BOKOBZA, M. Joëlle AICH, M. Rénaud BEJAOU, M. Gaël TURBAN, M. Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO

2. Admission en non-valeur présentées par la Trésorerie principale

MME BESNARD : Madame la Trésorière Principale a dressé les états des produits communaux irrécouvrables pour l'exercice 2016.

Le montant de ces produits s'élève à 30 565,95 € et se décompose comme suit :

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Particulier	131	Pièces pour	26 690,14 €
	Artisan Commerçant Agriculteur	3	Pièces pour	129,34 €
	Etablissement public national	1	Pièce pour	85,00 €
	Société	23	Pièces pour	3 661,47 €

Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	102	Pièces pour	3 080,01 €
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	51	Pièces pour	17 450,20 €
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	5	Pièces pour	10 035,74 €
	Supérieur ou égal à 5000	0	Pièce pour	0,00 €

Motif de la présentation	Combinaison infructueuse d'actes	9	Pièces pour	1 081,16 €
	Poursuite sans effet	132	Pièces pour	29 283,93 €
	RAR inférieur seuil poursuite	17	Pièces pour	200,86 €

soit un total de

30 565,95 €

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, les admissions en non-valeur d'un montant de 30 565,95 €.

3. Décision modificative n°3 du Budget Primitif 2016 de la commune

M. MEDINA : Il est nécessaire d'ajuster certains comptes de dépenses et de recettes comme le détaille le tableau suivant :

Fonctionnement

Dépenses

Nature		Décision
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	176 000,00 €
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	- 668 547,00 €
64111	REMUNERATION PRINCIPALE DU PERSONNEL TITULAIRE	- 446 311,25 €
64131	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	- 205 000,00 €
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	- 83 000,00 €
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	5 565,95 €
65541	CONTRIBUTIONS AU FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES	- 1 485 488,00 €
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	6 490,50 €
6748	AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	12 000,00 €
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	390 183,47 €
739113	REVERSEMENTS CONVENTIONNELS DE FISCALITE	1 629 559,33 €
Total dépenses DM		- 668 547,00 €

Fonctionnement

Recettes

Nature	Décision
70876 REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR LE TERRITOIRE	- 668 547,00 €
Total recettes DM	- 668 547,00 €

Résultat fonctionnement	0,00
--------------------------------	-------------

Investissement

Dépenses

Nature	Décision
2313 CONSTRUCTIONS	126 000,00 €
4581 OPERATIONS SOUS MANDAT - DEPENSES	- 837,00 €
Total dépenses DM	125 163,00 €

Investissement

Recettes

Nature	Décision
10224 VERSEMENTS POUR DEPASSEMENT DU PLAFOND LEGAL DE DENSITE (PLD)	49 901,00 €
10226 TAXE D'AMENAGEMENT	11 540,63 €
1321 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT DE L'ETAT ET DES ETABLISSEMENTS NATIONAUX	64 558,37 €
4582 OPERATIONS SOUS MANDAT - RECETTES	- 837,00 €
Total recettes DM	125 163,00 €

Résultat Investissement	0,00 €
--------------------------------	---------------

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Madame Touati, je vous en prie.

Mme TOUATI : Sauf à ce que je n'aie pas fait attention à la commission finances, vous avez expliqué, en partie, la réduction du poste rémunération du personnel titulaire par un ajustement du taux d'encadrement du personnel dans les écoles. Je voulais savoir ce que cela recouvrait très exactement.

M. MEDINA : Il y a à la fois des redéploiements de personnel au sein de l'administration communale. C'est l'essentiel, je pense. C'est quelques postes qui ont été gagnés à la fois pour l'accueil unique.

Mme TOUATI : Oui, mais je vous parle de l'ajustement du taux d'encadrement dans les écoles. Je ne parle pas du guichet unique.

M. LE MAIRE : Madame Carrese, voulez-vous répondre à Madame Touati ?

Mme CARRESE : Madame Touati, il y avait autrefois un seul service de restauration. La totalité des enfants d'une école mangeait ensemble. Il y a donc un taux d'encadrement, de surveillants de cantine, trop important, maintenant que nous avons deux services. Le nombre d'enfants, pour chaque service, a été divisé par deux. Quand nous avons mis en place la réforme des rythmes scolaires, on a fait des tas de choses, mais on n'a pas touché à ce taux. Là, il s'avérait que les surveillants de cantine étaient en surnombre. On a donc remis des surveillants de cantine en quantité suffisante, mais pas en surnombre. C'est tout. C'est arithmétique. Par exemple, sur Paul Bert, il y avait environ 400 enfants qui mangeaient. Maintenant, ils mangent 200 par 200. Il y a donc besoin de moins de surveillants dans la cantine. C'est tout.

Mme TOUATI : Une explication de vote. Dans la mesure où nous votons contre le budget, on ne va pas voter pour une délibération modificative qui ne change rien à la philosophie de votre budget.

M. LE MAIRE : Je salue la présence de Madame Sandra Provini, qui nous a rejoints.

Le Conseil Municipal a adopté la Décision Modificative n°3 du Budget Primitif 2016 de la Commune comme suit :

Contre : 3 M. Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Abstention : 3 M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO

Pour : 28 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Rénald BEJAOU

4. Transfert des résultats d'assainissement à l'EPT PEMB

M. MEDINA : Par délibération en date du 22 juin 2016, le Conseil Municipal a :

- procédé à la clôture du budget annexe de l'assainissement.
- transféré les résultats du compte administratif 2015 au budget principal de la commune :
 - Section de fonctionnement (002) : 659 069,18 euros
 - Section d'investissement (001) : 71 114,29 euros
- réintégré l'actif et le passif du budget de l'assainissement collectif dans le budget principal de la commune.

Aussi en vue de permettre au territoire de prendre en charge les dépenses 2016 réalisées sur le territoire de la commune et de poursuivre les investissements prévus dans le schéma directeur d'assainissement de la commune, il convient de transférer la totalité des résultats de clôture du budget annexe de l'assainissement présentés ci-dessus vers l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le transfert des résultats de clôture susmentionnés vers l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois et de charger Monsieur le Maire de signer le procès-verbal de mise à disposition de l'actif et du passif auprès de l'établissement public territorial Paris Est Marne et Bois.

5. Approbation de la convention de reversement du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à l'EPT PEMB

M. MEDINA : Conformément aux dispositions de l'article L. 5219-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois, exerce, à compter du 1er janvier 2016, de plein droit en lieu et place de ses communes membres, la compétence déchets.

Par conséquent, le SYCTOM a facturé, pour les ordures ménagères collectées sur le territoire de la commune de Saint-Mandé, directement l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois en lieu et place de la commune.

Or, le transfert de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de la commune à l'établissement public territorial n'est pas encore intervenu pour l'exercice 2016.

C'est pourquoi, il convient de reverser à l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois une partie du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de l'exercice 2016 pour que celui-ci puisse financer les dépenses correspondantes inscrites dans son budget. Les conditions de ce reversement sont détaillées dans le document annexé à la délibération.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de reversement de la TEOM au territoire Paris Est Marne et Bois.

6. Approbation du montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) transférées versé par la Ville au Territoire Paris Est Marne et Bois pour l'exercice 2016

MME TRIMBACH : L'article L. 5219-5-XII du Code général des collectivités territoriales crée entre chaque Etablissement Public Territorial (EPT) et les communes situées dans son périmètre une Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT) chargée de fixer les critères d'évaluation des charges prises en compte pour déterminer le besoin de financement des compétences exercées par l'EPT en lieu et place des communes.

Le Fonds de Compensation pour Charges Transférées (FCCT) constitue, avec la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) la principale source de financement de l'EPT. La contribution de chaque commune au FCCT revêt le caractère d'une dépense obligatoire pour la commune. Jusqu'en 2020, le FCCT se voit adossé exclusivement à la fiscalité ménages (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière non bâties).

Pour les ex communes isolées, cette quote-part de fiscalité ménages correspond à une fraction de la fiscalité ménages 2015 librement déterminée par délibérations concordantes de la commune et de l'EPT sur la base d'une proposition de la CLECT.

Cette commission s'est réunie le 21 novembre dernier : elle a proposé un FCCT total s'élevant à 51 127 euros pour notre ville. Le conseil de territoire a validé ce montant au cours de sa séance du 28 novembre 2016.

M. LE MAIRE : C'est la première fois que nous sommes amenés à comprendre à peu près l'ensemble des charges transférées versées par la ville au territoire. Nous avons fixé, avec l'ensemble des Maires, à 1,50 euro, la participation de toutes les villes, par habitant, participation aux charges générales du territoire. Nous espérons que tout cela sera naturellement contrôlé.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le montant du fonds de compensation des charges transférées (FCCT) versé par la Ville au Territoire Paris Est Marne et Bois.

7. Approbation de la convention à passer entre les villes de Vincennes, Saint-Mandé, Fontenay-sous-Bois, l'association des SAMI 94 et l'association SAMI de Vincennes pour l'ouverture du SAMI de Vincennes le samedi dès 16h00

M. ASSOULINE : Monsieur Laurent LAFON, Maire de Vincennes et Conseiller Régional d'Ile-de-France, a sollicité Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire de Saint-Mandé car le docteur LE DOUARIN, Président de l'association des SAMI 94, et le docteur LEPRONT, coordinateur de l'association des SAMI 94, souhaitent ouvrir le SAMI de Vincennes, à partir du mois de janvier 2017, le samedi dès 16 heures au lieu de 20 heures comme c'est le cas aujourd'hui.

En effet, il s'avère que le SAMI de Vincennes est le seul du Val-de-Marne à ne pas proposer de permanence le samedi après-midi alors même que seuls deux médecins généralistes sont ouverts sur ce créneau, sur le territoire des villes de Saint-Mandé, Fontenay-sous-Bois et Vincennes.

Mme TOUATI : Je profite de ce point à l'ordre du jour. On est tout à fait favorable à l'extension de cet horaire qui correspond à une réelle nécessité. Je ne sais pas si c'était au dernier conseil municipal, mais on avait abordé le problème des pharmacies sur Saint-Mandé, de l'accord passé avec Vincennes qui fait que, pour certains dimanches, les personnes, qui sont des personnes âgées, doivent aller à Vincennes, ce qui n'est pas toujours facile pour elles, et le problème des médecins généralistes qui, pour certains, peuvent prendre leur retraite, et donc de la diminution. Si je me souviens bien, Madame Besnard ou Madame Quéron avait parlé de mettre en place, pour pallier les fermetures de pharmacie les week-ends, un système d'aide. Qu'en est-il de la réflexion collective sur ce sujet qui concerne tout le monde.

M. LE MAIRE : La réflexion collective, c'est tout d'abord que suite à ce débat... Je ne sais pas s'il a eu lieu ici ou au CCAS. Bref, toujours est-il que c'est une bonne question. Vous avez raison de la rappeler. J'ai saisi le Président de l'ordre des pharmaciens du Val-de-Marne pour lui demander d'essayer de rétablir un petit peu cette logique, qu'il y ait au moins un pharmacien saint-mandéen ouvert, ce qui me semble un peu cohérent, compte tenu qu'on en a encore sept sur les neuf qui existaient auparavant, puisque trois se sont regroupés. Je pense qu'il y a quand même la capacité. Cela fait six week-ends par an, cela ne doit pas être trop compliqué à organiser. Maintenant, c'est aussi la discussion au sein même de l'ordre des pharmaciens et des pharmaciens qui a conduit à cette décision. J'espère donc qu'ils reviendront dessus. J'attends la réponse.

La deuxième pose un problème beaucoup plus large, qui est celui du devenir des médecins généralistes libéraux dans la commune. Certains ont trouvé leur successeur, d'autres pas. Naturellement, nous ne pouvons que les inciter à. J'ai demandé au docteur Alain Assouline de préparer – nous le ferons ensemble en 2017 – une réflexion avec tout le monde de la santé à Saint-Mandé, pour savoir comment nous pourrions répondre à un « désert », entre guillemets, médical, parce qu'on a quand même du monde, pour qu'on puisse avoir, par exemple, une capacité d'accueil pour faciliter l'installation de jeunes praticiens en liaison avec les professionnels libéraux de la ville. C'est une réflexion qu'on va donc ouvrir. On va l'ouvrir avec l'amicale des médecins libéraux de Saint-Mandé, avec tous les professionnels, par thématique, de façon à ce que cela se fasse tranquillement. Les professionnels ont leur cabinet, qu'il faut respecter, avec leur clientèle, etc. Il faut donc qu'il y ait une réflexion globale importante, que vous avez raison de rappeler, Madame Touati. Nous sommes dessus, simplement, on veut le faire avec tout le monde, sans imposer quoi que ce soit et dans le cadre des lois de la république en la matière.

Dès que j'aurai la réponse du conseil de l'ordre, naturellement, je vous la ferai parvenir, Madame. Je la donnerai au conseil, mais je vous la ferai parvenir.

Etant donné l'intérêt pour les Saint-Mandéens et l'impact financier limité à 3 000 € par an pour les trois Villes, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la mise en place de cette nouvelle organisation et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

8. Modification de la convention de garantie d'emprunt accordée à la société VALOPHIS habitat – programme d'acquisition en VEFA d'une maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes située 50-60 avenue Sainte Marie à Saint-Mandé

MME MARTIN : Le 22 juin dernier, le Conseil Municipal a approuvé la garantie d'emprunt accordée à la société VALOPHIS HABITAT pour le programme d'acquisition en VEFA d'une maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes située 50-60 avenue Sainte Marie à Saint-Mandé.

Le 28 septembre dernier, le Conseil Municipal a approuvé l'indemnité de remboursement anticipé pour cette garantie d'emprunt, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de garantie afférente et à intervenir au nouveau contrat de prêt passé entre la banque du Crédit Foncier de France et l'emprunteur.

Suite à la demande de VALOPHIS HABITAT, il convient de supprimer l'article 8 de la convention de garantie :

« VALOPHIS HABITAT s'engage à accorder une hypothèque de premier rang à la commune sur les immeubles financés par l'emprunt garanti à la première demande de la commune et notamment au premier versement que la commune serait amenée à effectuer en lieu et place de VALOPHIS HABITAT en vertu de sa caution. Pendant toute la durée de remboursement des emprunts, VALOPHIS HABITAT s'engage à ne pas vendre ou hypothéquer les biens financés à l'aide de cet emprunt sans avoir au préalable obtenu l'accord de la commune de SAINT MANDE. »

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, ladite suppression et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de garantie afférente.

9. Octroi de l'indemnité de conseil à la trésorière principale

M. GUIONET : En contrepartie des conseils prodigués par Madame la Trésorière Principale aux services municipaux, la Ville lui alloue chaque année une indemnité calculée proportionnellement à la moyenne annuelle des dépenses d'investissement et de fonctionnement des trois derniers exercices connus.

Pour l'année 2016, cette indemnité s'élève à 4 589 € brut pour les conseils prodigués sur le budget principal de la ville et 590 € brut pour le budget du CCAS.

Le Conseil Municipal a autorisé l'octroi de l'indemnité de conseil à la Trésorière Principale comme suit :

Abstention : 3 M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO

Pour : 31 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Rénald BEJAOU, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

10. Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association "Votre école chez vous"

MME GOUEL : « Votre Ecole Chez Vous » est une association, créée en 1954, dont l'objet est de scolariser gratuitement à leur domicile les enfants et adolescents malades ou handicapés dont l'état de santé empêche la scolarisation à plein temps dans un établissement collectif. 50 000 heures de cours sont données par an à 170 élèves répartis dans 70 communes.

Cette association a sollicité une aide exceptionnelle d'un montant de 1 500 € pour une élève Saint-Mandéenne.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 500 euros au profit de l'association « Votre Ecole Chez Vous ».

11. Acompte de subvention à l'association ASM Hand Ball

M. MURGIA : Confrontée à des difficultés ponctuelles de trésorerie en début d'exercice, l'Association sportive SM Handball a sollicité la Ville de Saint-Mandé afin d'étudier la possibilité de percevoir au cours du 1er trimestre, soit avant le vote du Budget Primitif, la subvention qui lui est généralement allouée.

Afin de ne pas pénaliser une Association particulièrement active et qui contribue à l'image dynamique de la Ville de Saint-Mandé, je vous propose d'allouer, pour 2016, un acompte de subvention arrêté à hauteur de 30 % maximum du montant total de la subvention versée en 2016, soit 22 639.80 €. Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

M. ALONSO : Merci, Monsieur le Maire. Lors du dernier conseil, nous avons eu un échange au moment de l'adoption de l'avenant numéro 9 à la convention financière avec l'association ASM Hand Ball. Nous avons eu un échange sur les cars et les minibus. Vous nous aviez dit que vous nous expliqueriez, au prochain conseil, ce qu'il en était par rapport au fait que Monsieur Boullé nous avait signalé que l'association ne prenait pas de car, n'utilisait pas les cars.

M. LE MAIRE : L'association utilise le minibus de la ville de Saint-Mandé et fait d'ailleurs un certain nombre de déplacements aux alentours de la région Ile-de-France, puisque le kilométrage est relativement limité. Vous l'utilisez souvent, d'ailleurs, quand vous en avez besoin, à vrai dire. Au mois de janvier, il va y avoir une réunion, que Madame Sevestre va conduire avec sa commission, qui sera élargie à l'ensemble du conseil, dans laquelle elle va présenter l'étude qu'elle a faite sur les associations et tous les apports que nous faisons, comment nous faisons vivre les associations. Monsieur Gaël Turban se réjouit. Plutôt que de vous envoyer un document intimement, on va le faire *urbi et orbi*, ce sera beaucoup mieux, pour tout le monde. Comme ça, tout le monde sera informé. Ces questions pourront être naturellement abordées. L'étude sur les cars, j'avoue que je ne l'ai pas sous les yeux.

L'ASM Hand Ball utilise les minibus de temps en temps, Thomas, quand elle en a besoin, comme d'autres associations. Si vous voulez répondre ?

M. BOULLE : Oui, on utilise les minibus pour nous déplacer sur la région parisienne, sur les équipes de jeunes.

M. ALONSO : Si je puis me permettre, en fait, j'imagine bien que vous vous déplacez, ma question, c'est : la subvention est de 70 000 euros et je voudrais juste savoir si c'est une erreur dans le titre, juste, ils prennent des minibus et puis, voilà, on n'en parle plus ou si on engage des frais, si on pensait avoir budgété des frais pensant couvrir des frais de car et que, en fait, il n'y a pas de frais de car.

M. LE MAIRE : L'ASM Hand Ball, dans son budget, que vous pouvez voir lorsqu'on vote le budget, ne met pas de bus, sauf à financer une quote-part d'essence, quand ils ne veulent pas tomber en panne.

M. ALONSO : Donc c'est le titre qui est faux, en fait.

M. LE MAIRE : Pardon ?

M. ALONSO : C'est le titre de la délibération qui était faux, où on avait des frais de car. Vous l'avez vous-même dit.

M. LE MAIRE : Oui, oui, tout à fait. C'était une erreur. Dans le passé, ils avaient dû en avoir. Comme, souvent, l'administration, pour gagner du temps, fait un peu de copier-coller, surtout avec l'ordinateur maintenant... Tout cela sera noir sur blanc quand on étudiera, dans ces commissions, les associations. Monsieur le Directeur des finances m'a dit que l'association avait utilisé, pour les jeunes, le minibus six fois depuis le 1^{er} janvier 2016. Vous voyez que ce n'est pas considérable.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le versement d'un acompte à l'A.S.M. Handball.

12. Versement d'un acompte de subvention à la crèche parentale associative « Les Petits Castors »

MME VERON : Confrontée à des difficultés ponctuelles de trésorerie en début d'année, la crèche parentale associative "les Petits Castors" a sollicité la Ville de Saint-Mandé afin d'étudier la possibilité de percevoir en janvier 2017, soit avant le vote du Budget Primitif, un acompte de subvention d'un montant de 70 000 € (montant identique à la subvention 2016, celle-ci s'élevant à 140 000 €uros). Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Cette petite crèche bien sympathique qui n'utilise pas le minibus, mais qui utilise le savoir-faire des parents pour tourner. Cela permet donc de rendre hommage aux parents qui font tourner cette association avec nous. C'est ce que je voulais faire.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le versement dudit acompte à la crèche parentale associative « Les Petits Castors ».

13. Adhésion au fonds d'action de soutien en faveur des Chrétiens d'Orient

MME TRIMBACH : Dans le cadre de son engagement en faveur de la défense et du soutien des Chrétiens d'Orient et des minorités persécutées en Irak et en Syrie, et en parallèle de ses actions de soutien d'associations caritatives ayant vocation à agir concrètement sur le terrain, la Ville de Saint-Mandé a été sollicitée par le Ministère des Affaires étrangères afin de contribuer au FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales).

Créé en 2013 sur décision du Ministre Laurent FABIUS, le FACECO est un fonds de soutien géré par le centre de crise du Ministère des Affaires étrangères permettant aux collectivités territoriales d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires.

Fin 2015, le FACECO a effectué un appel pour les victimes des violences ethniques et religieuses au Moyen Orient. Appel faisant suite aux épurations effectuées par l'Etat Islamique sur les Chrétiens d'Orient, les Yazidis, et les autres minorités de la région.

Le fonds a pour objectif d'assurer une vie décente aux populations persécutées et de permettre, le moment venu, leur réinstallation.

En l'espèce, cette contribution ira directement pour aider à la réinstallation des habitants de Mossoul (libérée au moment de la rédaction de cette délibération) et de Raqqa (l'opération militaire étant imminente au moment de la rédaction de cette délibération).

La participation à cette contribution sera soulignée par le gouvernement en attribuant le label « Action humanitaire France » à la Ville de Saint-Mandé.

Mme PROVINI : Nous saluons la réponse positive qui a été donnée par la mairie de Saint-Mandé, à la demande du Ministère des affaires étrangères, d'abonder le FACECO, pour soutenir l'engagement de la France en faveur des victimes des persécutions ethniques et religieuses au Moyen-Orient. Cet appel émis il y a plus d'un an, en septembre 2015, permet en effet de cibler l'affectation de la subvention au FACECO vers les minorités du Moyen-Orient, les chrétiens, les Yézidis, les Chabaks, les Turkmènes, particulièrement vulnérables et victimes de persécutions systématiques, voire de tentative d'épuration ethnique ou religieuse. Le lourd tribut que les chrétiens d'Egypte viennent de payer au terrorisme avec l'attentat qui a touché, ce dimanche, la communauté copte du Caire illustre de nouveau l'étendue de ces persécutions, y compris au-delà des zones de conflit. Mais les chrétiens ne sont pas les seules victimes, comme le rappelle le texte même de la délibération qui nous est soumise. La minorité yézidie en particulier est elle aussi durement touchée. Des milliers de femmes ont été réduites en esclavage par DAECH et elles ne méritent pas moins que nous les aidions à retrouver une vie décente après les horreurs qu'elles ont subies.

Nous regrettons donc que le titre de la délibération et sa dernière phrase ciblent uniquement les chrétiens d'Orient et justifient le versement de la subvention au FACECO par le fait qu'elle sera directement employée en faveur des chrétiens de Mossoul en Irak et de Raqqa en Syrie. Nous ne nous reconnaissons pas dans cette logique de tri entre les différentes minorités et refusons d'établir une hiérarchie entre les victimes des persécutions ethniques et religieuses. Nous souhaitons que la subvention de Saint-Mandé soit utilisée pour répondre aux besoins les plus pressants des populations déplacées, sans distinction de religion. Et c'est bien, du reste, la vocation de l'appel d'urgence lancé l'an dernier par le Ministère des affaires étrangères, qui prévoit une affectation pour les minorités du Moyen-Orient.

Nous demandons que le titre de la délibération ainsi que la formulation de la dernière phrase soient modifiés, pour refléter plus fidèlement la destination de la contribution de Saint-Mandé au FACECO.

Je voudrais ajouter que par-delà cet effort financier ponctuel, que nous saluons, nous demandons à nouveau que la ville de Saint-Mandé prenne sa part de l'effort que doivent fournir tous les Européens pour accueillir dignement les réfugiés qui ont dû fuir les zones de guerre. Le Val-de-Marne accueille aujourd'hui plus de 400 personnes dans des structures temporaires. L'hébergement de ces familles qui ont fui la guerre et les persécutions doit s'organiser à travers l'ensemble du territoire de notre département et nous souhaitons que Saint-Mandé propose un accueil digne à quelques-unes d'entre elles, à la mesure de sa population et de ses moyens. Nous sommes 1,3 million d'habitants dans le Val-de-Marne, à peu près 20 000 à Saint-Mandé. Si nous prenions simplement un pourcentage, on pourrait accueillir 6 ou 7 réfugiés, soit 2 familles, comme nous l'avions déjà demandé lors d'un précédent conseil municipal.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Provini. Le terme chrétien d'Orient, naturellement, est un terme générique qui est là pour marquer l'ensemble des personnes qui sont persécutées, tout en sachant que, naturellement, les Yézidis y sont. Il y en a beaucoup d'autres également. Nous avons fait un effort, depuis deux ans et demi ou trois ans, à Saint-Mandé, sur les chrétiens d'Orient, parce que nous avons voulu attirer l'attention de nos compatriotes et des Val-de-Marnais et des Franciliens et des Français, avec beaucoup d'autres Maires, sur l'extermination de ces personnes qui étaient plus de 30 % il y a une centaine d'années et qui se retrouvent maintenant à 2 ou 3 %. Naturellement, nous avons marqué cette logique. Sachez que nous avons reçu une famille syrienne, Madame Provini. Pardon ?

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la contribution au fonds d'action de soutien en faveur des Chrétiens d'Orient en autorisant M. le Maire à adhérer au FACECO et à verser, dans ce cadre, une subvention d'un montant de 10 000 €.

14. Approbation du nouveau programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et délégation au CIG Petite Couronne de l'organisation des sélections professionnelles

M. DARNAULT : La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 portant sur l'accès à l'emploi titulaire et l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique a permis aux agents contractuels d'accéder, sous certaines conditions, à l'emploi titulaire et au contrat à durée indéterminée.

La loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires est venue améliorer les droits des agents contractuels et prolonge de deux ans, soit jusqu'au 12 mars 2018, le dispositif de titularisation.

Ce nouveau programme a été soumis préalablement à l'avis du Comité Technique du 18 novembre 2016 et présente :

- Un bilan sur la mise en œuvre du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire entre 2013 et 2016, comportant le bilan de la transformation des CDD en CDI,
- Un rapport sur la situation des agents remplissant les conditions pour bénéficier des dispositions du dispositif de titularisation,
- Un nouveau programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Ce programme détermine les grades des cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés sans concours des catégories C et aux sélections professionnelles, le nombre d'emploi ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement.

Les agents éligibles aux dispositifs seront informés du contenu du programme et des conditions de nomination.

Le Ville souhaite confier, par convention, l'organisation des commissions de sélection professionnelle au Centre Interdépartemental de gestion de la Petite Couronne

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le nouveau programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de notre collectivité et autoriser Monsieur le Maire à conventionner avec le CIG Petite Couronne.

15. Désignation des représentants de la commune au comité syndical du SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la région parisienne)

M. le MAIRE : Par délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2015, la Ville de Saint-Mandé a adhéré au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) qui a pour mission d'organiser et de gérer le service public funéraire pour les collectivités adhérentes.

Le SIFUREP a confié la gestion de ce service à la société anonyme O.G.F. sous la raison sociale de "Société des Pompes Funèbres Générales – PFG" par un contrat de délégation de service public.

Le syndicat est administré par un comité syndical dont les membres sont élus par les Conseils municipaux des communes membres, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune.

M. LE MAIRE : Nous proposons Monsieur Julien Weil comme titulaire et Madame Tiffany Culang comme suppléante. Monsieur Alonso. Excusez-moi, Monsieur Turban, pardonnez-moi.

M. TURBAN : C'est la vieillesse.

M. LE MAIRE : Avec le bras et la tête de Monsieur Alonso qui étaient avancés, j'ai pensé que c'était ...

M. TURBAN : Le SIFUREP n'est pas vraiment une institution politiquement sensible. Nous souhaiterions donc un petit message d'ouverture, comme notre candidat aux élections. Nous présentons ma candidature au poste de titulaire et la candidature de Madame Provini au poste de suppléante.

M. LE MAIRE : Très bien. Est-ce que l'on peut mettre cela au vote... ?

M. TURBAN : Tout à fait, à main levée.

M. LE MAIRE : Je mets donc aux voix la proposition d'*Avec vous pour Saint-Mandé*, à savoir Monsieur Julien Weil comme titulaire et Madame Tiffany Culang suppléante.

Le Conseil Municipal a désigné les représentants de la commune au comité syndical du SIFUREP comme suit :

Sont candidats **pour la liste "Avec vous pour Saint-Mandé"** : M. Julien WEIL, délégué titulaire et Mme Tiffany CULANG, délégué suppléant.

Contre : 6 M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Pour : 28 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Rénald BEJAOU

Sont candidats **pour les listes "Saint-Mandé demain" et "A gauche, une équipe loyale pour une ville solidaire"** : M. Gaël TURBAN, délégué titulaire et Mme Sandra PROVINI, délégué suppléant

Contre : 28 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Rénald BEJAOU

Pour : 6 M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Sont désignés, délégué titulaire, M. Julien WEIL et délégué suppléant, Mme Tiffany CULANG.

16. Fixation des taux de rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal

M. WEIL : En application de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 et de ses décrets d'application, la méthode rénovée de recensement de la population va entrer dans sa phase de mise en œuvre et la collecte se déroulera du 19 janvier 2017 au 25 février 2017.

Au comptage ponctuel, organisé tous les 7 à 9 ans de façon exhaustive, se substitue une collecte annualisée qui permet de fournir chaque année des résultats sur la population et les logements.

Pour les communes de 10 000 habitants et plus, cette collecte se déroule par sondage auprès d'un échantillon d'adresses établi par l'INSEE dans le Répertoire d'Immeubles Localisés (RIL) représentant 8% des logements répartis sur l'ensemble du territoire de la commune.

Selon cette méthode, la population totale de Saint-Mandé a pu être révisée et s'établit désormais à 22 704 habitants.

Le recensement reste sous la responsabilité de l'État. La réalisation des enquêtes de recensement repose sur un partenariat étroit entre la commune et l'INSEE.

L'INSEE attribue une dotation forfaitaire, calculée en fonction de la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2016 ainsi que des résultats statistiques (caractéristiques des habitants et des logements). Le montant global de la dotation pour la campagne de recensement 2017 se monte à 4 528 €.

Sous la responsabilité du coordonnateur communal, 6 agents recenseurs réalisent la collecte dont la fiabilité des résultats dépend de la qualité de celle-ci.

Au vu des préconisations de l'INSEE, de la baisse de la dotation 2017, de la volonté d'être cohérent avec la politique de réduction des coûts de personnel et dans un souci d'équité de rémunération des agents recenseurs, il apparaît opportun de proposer un autre mode de rémunération pour la campagne de recensement 2017.

Il est proposé une répartition budgétaire comme suit :

- **20 € nets la formation obligatoire et dispensée par l'INSEE** (2 séances prévues avant le début de la collecte)
- **50 € nets le forfait tournée de reconnaissance et d'information des habitants**
- **4.60 € nets par feuille de logement**
- **40 € nets la prime hebdomadaire d'objectif attribuée chaque semaine en fonction de l'avancée de la collecte** (1^{ère} semaine 25%, 2^{ème} semaine 50%, 3^{ème} semaine 70%, 4^{ème} semaine 85%, 5^{ème} semaine 100%)
- **Un forfait unique de 1 000 €** pour les 9 semaines durant lesquelles s'étend le recensement pour le coordonnateur communal qui est l'interlocuteur de l'INSEE, assure la préparation, la réalisation et la clôture de l'enquête de recensement ainsi que l'encadrement et la supervision des agents recenseurs.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la fixation des taux de rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal.

17. Rapport annuel 2015 sur le prix de l'eau et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

M. WEIL : Les lois n°95-101 du 2 février 1995 et n°95-127 du 8 février 1995 ainsi que le décret n°95-635 du 6 mai 1995 font l'obligation aux communes, par souci de transparence et d'information, de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Les nouveaux rapports d'activités et une documentation complète concernant l'année 2015 sont disponibles à la consultation du public à la Direction des Services Techniques. Le rapport ci-joint a pour objet de présenter de façon résumée les principales informations à jour concernant l'eau potable et l'assainissement au niveau de notre commune.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel 2015 sur le prix de l'eau et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

18. Rapport annuel 2015 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets

MME CROCHETON : L'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dans sa rédaction issue de la loi du 2 février 1998 relative au renforcement de la protection de l'environnement fait obligation aux collectivités de présenter un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Le décret 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets précise les différentes informations devant figurer dans le rapport. Cette disposition a pour but de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service, disposition inscrite dans la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement dite loi « Barnier ».

Les nouveaux rapports d'activité et une documentation complète concernant l'année 2015 sont disponibles à la consultation du public, à la Direction des Services Techniques. Le rapport ci-joint a uniquement pour objet de présenter de façon résumée les principales informations à jour concernant l'élimination des déchets au niveau de notre Commune.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel 2015 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

19. Examen des rapports annuels d'activité 2015 des délégataires des services publics

M. LE TYMEN : Par délibérations n° 2 et 2 bis du 28 avril 2014, le Conseil Municipal, a créé la Commission Consultative des Services Publics Locaux, a procédé à la désignation de ses membres.

La Collectivité locale délégante est le premier organe naturel de contrôle de la délégation de service public et la production du rapport par le délégataire permet à la Commission d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

L'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que ce rapport "doit être transmis avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante" et comprendre notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

De plus, le deuxième alinéa de l'article L1411-3 impose à l'assemblée délibérante de prendre acte de ce rapport lors "de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante".

Mme TOUATI : Je voudrais revenir à cette occasion sur la convention avec Q-PARK. J'ai enfin eu les rapports d'audit qui ont été effectués tant sur l'aspect financier que l'aspect juridique de cette convention qui nous lie, qui comportent quand même un certain nombre de réserves par rapport à l'intérêt de notre commune et qui conseillaient une renégociation du contrat. Je voudrais savoir déjà où on en est dans ce processus de renégociation et quel est le contenu des avancées allant dans le sens des préconisations de ces rapports d'audit.

M. LE MAIRE : Nous en sommes à un moment de négociation, vous venez de le dire. Donc, qui dit négociation dit proposition du délégataire, contrepropositions de notre part, rencontres, travail avec les conseils. Nous en sommes à cette phase, après les phases d'audit et de constat. Nous avons une réunion mercredi prochain pour continuer à avancer, réaffirmer la position de la ville qui souhaite qu'il y ait un retour plus important sur les recettes naturellement, puis éventuellement quelques investissements complémentaires que nous avons identifiés. C'est en cours. Au jour d'aujourd'hui, je ne peux pas vous en dire plus puisqu'il faut quand même que je respecte les réponses du délégataire, et les contre-réponses vont tomber mercredi prochain 21 décembre. Et puis ensuite, je vous conseillerais de voir Monsieur le Directeur général des services qui est à la manœuvre pour ce travail. Il pourra comme cela vous indiquer où nous en sommes très précisément sur cette négociation. Nous espérons aboutir si possible, Monsieur l'adjoint au Maire chargé des Finances, avant le vote du budget 2017. Ce serait une bonne chose. Cela nous donne trois mois de travail et d'allers-retours pour, je l'espère, tirer quelque chose de positif pour la ville.

Je vous en prie, Madame Touati.

Mme TOUATI : Je sais bien que la phase des négociations suppose une certaine confidentialité mais est-ce qu'on ne pourrait pas quand même avoir des précisions sur la position de la commune au vu des rapports d'audit ?

M. LE MAIRE : On a mis la barre à... je ne me souviens plus... On va vous dire à peu près où on voudrait aller.

M. LE TYMEN : Après 1 million de chiffre d'affaires, on voudrait passer à 20 %. C'est la demande qu'on a faite avec le conseil.

M. LE MAIRE : 20 % des recettes.

M. LE TYMEN : On rentre dans une négociation et on voudrait doubler les recettes après un certain chiffre d'affaires.

M. LE MAIRE : Et donc, comme tout le monde, pour avoir 20, on a demandé un peu plus. Voilà.

M. LE TYMEN : On a en face de nous des gens qui sont durs. C'est une négociation qui n'est pas évidente.

Mme TOUATI : Ça ne doit pas être simple, je veux bien le croire, mais bon...

M. LE MAIRE : Comme je vous l'ai dit, Madame Touati, si vous voulez voir les documents, je n'y vois pas d'inconvénient mais vous êtes juriste, vous savez ce que c'est que la confidentialité. Je vous autorise à aller les voir, il n'y a aucun souci, mais on est en plein dedans.

Mme TOUATI : Juste, sur les investissements ?

M. LE MAIRE : Sur les investissements, il y a toujours la modernisation, les problèmes de paiement, regarder s'il n'y a pas la possibilité d'avoir un parking supplémentaire, des choses comme ça. Nous regardons tout cela. Il y a aussi l'adéquation avec l'arrivée des bornes électriques que nous devons mettre pour permettre à celles et ceux qui vont acheter des voitures électriques d'avoir des points d'alimentation s'ils ne les ont pas à domicile, pour qu'ils puissent venir à Saint-Mandé sans nous polluer, ce que nous souhaitons tous. C'est l'un des buts, je vous le rappelle, du salon du transport durable que Florence et Thomas nous ont proposé et qui a eu le succès que nous savons et que nous reconduirons non pas l'année prochaine puisque nous avons décidé avec les prestataires de le faire tous les deux ans. C'est

le travail que nous faisons aussi – ça prend moins de place – avec les vélos, etc. Il y a le problème des deux-roues qu'il faut reprendre, parce qu'il y a de plus en plus de deux-roues, non seulement les vélos qu'il faut prendre en compte, mais aussi les scooters et autres motos qui sont de plus en plus nombreuses et qu'on essaie de canaliser. Tout ça c'est l'espace public, et une partie de l'espace public, c'est le leur. C'est tout ça que nous avons en cours de négociation.

Le Conseil Municipal a pris acte des rapports d'activités annuels 2015 des délégataires de services publics suivants :

- Q-PARK (Stationnement sur voirie et parkings)
- DADOUN (Marchés aux comestibles)

20. Examen des rapports annuels d'activité 2015 des syndicats

MME CULANG : Par délibération du 28 avril 2014, le Conseil Municipal, a créé la Commission Consultative des Services Publics Locaux et a procédé à la désignation de ses membres.

La Collectivité locale délégante est le premier organe naturel de contrôle de la délégation de service public et la production du rapport par le délégataire permet à la Commission d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

L'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que ce rapport "doit être transmis avant le 1er juin à l'autorité délégante" et comprendre notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

De plus, le deuxième alinéa de l'article L1411-3 impose à l'assemblée délibérante de prendre acte de ce rapport lors "de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante".

Le Conseil Municipal a pris acte des rapports d'activités annuels 2015 des syndicats suivants :

- SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France)
- SYCTOM (Agence Métropolitaine des Déchets Ménagers)
- SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile-de-France)
- SIPPEREC (Syndicat de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Communications)

21. Approbation de la convention de partenariat 2017 avec la Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne

M. LE MAIRE : La Ville de Saint-Mandé a conclu en 2010 un partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne, ceci afin de préserver et de développer une offre artisanale de proximité, attractive et de qualité.

Les deux parties s'accordent pour collaborer activement autour des trois actions suivantes :

- * l'observatoire de l'artisanat : un outil dynamique au service de la Ville et de la Chambre de métiers et de l'artisanat,
- * l'accompagnement des cédants et des repreneurs d'entreprises,
- * l'implantation de jeunes artisans porteurs de projet sur la commune.

Pour cette année 2017, l'effort de la CMA 94 portera sur la recherche d'activités artisanales de proximité ainsi que sur le suivi et l'accompagnement d'un certain nombre d'artisans-commerçants : ceux en difficulté, ceux qui envisagent une transmission à court ou moyen terme et, enfin, ceux qui souhaitent s'implanter sur le territoire communal.

Au regard de la nécessité de poursuivre le travail engagé, il apparaît opportun et utile de prolonger ce partenariat en 2017.

En conséquence, il est proposé de renouveler cette convention de partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne.

La convention 2017, couvrant une période de douze mois et prenant effet à la date de signature, précise les engagements de chacune des parties dans la réalisation d'un certain nombre d'actions économiques à entreprendre sur la commune de Saint-Mandé en faveur de

l'artisanat, composante essentielle du tissu économique de Saint-Mandé et ce, aux côtés du service municipal du Développement économique et des Commerces.

La convention indique également que la Ville de Saint-Mandé versera, en contrepartie des missions effectuées par la Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne, une subvention annuelle dont le montant pour l'année 2017 est fixé à 6 000 €.

M. LE MAIRE : Vous avez eu la convention. Monsieur Leray.

M. LERAY : Merci Monsieur le Maire. Comme vous le savez, nous avons toujours été très dubitatifs sur l'intérêt de cette convention passée entre la CMA et la ville. Le texte que vous venez de nous lire ne nous éclaire pas beaucoup sur les actions qui ont été menées au cours de l'année 2016. La seule chose qu'on nous dit, en fait, en gros, c'est : « *au regard de la nécessité de poursuivre le travail engagé, il apparaît opportun et utile de prolonger ce partenariat en 2017* ». C'est l'accompagnement des cédants et des repreneurs d'entreprises, l'implantation de jeunes artisans, mais il n'y a aucun chiffre, il n'y a rien du tout. Il existe un rapport qu'a fait la CMA. Monsieur Le Tymen devait nous l'adresser pour qu'on puisse fonder notre avis en bonne connaissance de cause. Nous ne l'avons pas reçu. En conséquence, nous vous demandons donc de renvoyer cette question à un prochain conseil municipal.

M. LE MAIRE : Nous avons des commerces qui sont en cours de tractation. La chambre des métiers nous aide pour ces commerces. Je pense en particulier à celui qui est en cours avec le changement *Au Nom de la rose* qui va bientôt se faire. Nous avons le commerce de l'ancienne pharmacie en cours, que nous avons accompagné grâce à la chambre des métiers et de l'artisanat. Oui, il y a un traiteur italien qui est sur une boutique que nous accompagnons avec les conseils de cette chambre des métiers. Je ne souhaiterais donc pas qu'on puisse prendre du retard.

M. LERAY : On ne dit pas que rien n'a été fait, mais bon, vous comprenez. Il y a un rapport qui existe. La moindre des choses, ce serait qu'on l'ait pour fonder notre..., d'autant plus qu'on est très dubitatif sur l'intérêt, je vous l'ai dit en introduction.

M. LE MAIRE : Quand on rouvre des commerces, je pense que tous les Saints-Mandéens sont contents. Naturellement, il faut y aller. Peut-être que vous ne les fréquentez pas mais, moi, je le fréquente et je suis ravi de les voir s'ouvrir.

M. LERAY : Un commerce peut s'ouvrir sans l'aide de la CMA aussi. Il ne faut pas non plus exagérer.

M. LE MAIRE : La plus grande partie. Nous avons aussi l'association qui permet des prêts d'honneur, qui permet aussi à certains commerçants de pouvoir mieux s'installer et de compléter les prêts bancaires pour les travaux, pour une reprise de fonds de commerce, etc. Ce sont des négociations qui sont parfois compliquées, les propriétaires des commerces, des fonds ou des murs, n'étant pas particulièrement faciles à Saint-Mandé. Monsieur Le Tymen.

M. LE TYMEN : Je voulais préciser qu'on a effectivement reçu, au mois de novembre, la CMA qui est venue nous présenter son rapport. Je suis désolé qu'il ne vous ait pas été transmis, parce qu'il est là, il existe bien entendu. Non, il est là, c'est-à-dire qu'on ne l'a pas inventé. Je crois que c'est une erreur, un problème de décalage. On s'engage à vous le transmettre demain. Vous retrouverez effectivement toutes les actions qui ont été menées vis-à-vis de l'ensemble des commerces, aide dans les démarches, démarches administratives vis-à-vis de la Mairie, vis-à-vis de la banque, etc. La CMA vient clairement en appui des services de la mairie sur ce sujet. Quand je dis « les services », c'est essentiellement de Véronique Gouronnec.

M. LE MAIRE : Monsieur le Directeur général des services, qui doit avoir votre mail parce qu'il correspond avec vous, va vous adresser le rapport tout de suite.

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention de partenariat 2017 avec la Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne et approuvé le versement d'une subvention annuelle dont le montant pour l'année 2017 est fixé à 6 000 € comme suit :

Contre : 3 Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Abstention : 3 M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO

Pour : 28 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria

TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Rénald BEJAOU

22. Mise en œuvre du dispositif "saint-mandéens vigilants et solidaires"

M. TINEL : Le principe de "participation citoyenne" a été initié pour la première fois en France en 2007 dans le département des Alpes-Maritimes, dans le cadre d'une action partenariale élus locaux, citoyens et forces de sécurité.

Déjà expérimentée dans 29 départements, cette démarche a été étendue par la Circulaire 10CJ117146J du Ministre de l'Intérieur, en date du 22 juin 2011, à l'ensemble du territoire.

De nombreuses communes l'ont déjà appliquée, comme les Ville de Palaiseau (95), de Vannes (56) ou encore de Cannes (06) ou d'Herblay (91), et prochainement la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Ce principe de "participation citoyenne" a été intégré au "Schéma local de tranquillité publique" de la commune de Saint-Mandé dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sur Saint-Mandé signée entre M. le Maire et M. le Préfet du Val de Marne le 17 février 2015, à l'issue d'une concertation publique menée de septembre à décembre 2014, notamment dans le cadre des "ateliers de la tranquillité publique".

Le dispositif "Saint Mandéens Vigilants et Solidaires", issu du principe de "participation citoyenne", a été quant à lui acté lors du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du 20 mai 2016 en présence de M. le Sous-Préfet.

Il a pour objectif de renforcer le principe de l'engagement citoyen, en encourageant la population à adopter une attitude vigilante et solidaire.

A cet effet, des Saint-Mandéens s'engagent à être attentifs à la vie quotidienne de leur quartier afin de répondre aux préoccupations en matière de sécurité et de solidarité des personnes et des biens.

Cette démarche vient compléter les autres actions de tranquillité publique et de prévention de la délinquance déjà existantes sur la commune et mises en œuvre dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, mais également les actions de solidarité initiées par le Centre Communal d'Action Sociale.

M. le Maire et la municipalité ont souhaité instaurer ce dispositif de « participation citoyenne » qui répond, à une volonté d'initier une mobilisation citoyenne.

Le Maire pivot en matière de prévention depuis la Loi du 5 mars 2007 est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.

Les citoyens sensibilisés aux phénomènes de prévention adoptent des gestes élémentaires de sécurité et de solidarité.

Les forces de sécurité et le CCAS encadrent strictement le dispositif.

Le Saint-Mandéen vigilant et solidaire n'intervient jamais directement auprès des personnes et des biens.

Les missions qui leur sont confiées seront les suivantes :

- ◆ Participer à un principe de solidarité citoyenne,
- ◆ Prévenir l'isolement des personnes âgées,
- ◆ Participer à une présence et écoute préventive sur les points écoles,
- ◆ Constituer une chaîne d'alertes entre eux et les acteurs de la solidarité et de la sécurité que sont le Centre Communal d'Action Sociale, la Police Municipale et la Police Nationale,
- ◆ Développer l'esprit civique des administrés,
- ◆ Encourager les habitants à la réalisation d'actes de solidarité et de prévention élémentaires,
- ◆ Participer à une vigilance solidaire en direction des personnes isolées et des violences intrafamiliales,
- ◆ Amplifier l'efficacité de la prévention de la délinquance et des incivilités.

Leurs champs de compétence seront les suivants :

- la prévention auprès des populations fragiles (personnes âgées...)

- la prévention des actes d'incivilités,
- les troubles à la tranquillité publique (tapage...)
- Les troubles à la salubrité publique (dépôts sauvages...)
- le stationnement gênant, dangereux, les voitures ventouses...

La mise en œuvre de ce dispositif est déclinée au sein d'une Charte des « Saint Mandéens Vigilants et Solidaires » qui est jointe au présent rapport.

M. LE MAIRE : Merci. (*Micro éteint*).

M. ALONSO : Merci Monsieur le Maire. La validité de la charte que vous nous proposez ce soir est conditionnée à une question de nature juridique : y a-t-il ou non, *via* ce dispositif, une tentative de délégation du service public de la police municipale de Saint-Mandé vers les citoyens ? La jurisprudence est constante depuis 1932 et, si tel est le cas, nous devons alors rejeter cette délibération comme étant contraire au droit.

Or un faisceau de présomptions sérieux nous amène à penser qu'effectivement, le dispositif proposé conduit à une telle délégation. L'article 8 prévoit un ordre de mission du Maire vers les citoyens sélectionnés. L'article 2 prévoit des obligations de réserve de ces mêmes citoyens vis-à-vis des affaires communales, des obligations de réserve que l'on retrouve habituellement chez les policiers ou les militaires. L'article 3, qui détaille le champ des compétences, évoque un lien direct et exclusif avec la sécurité et la solidarité des personnes et des biens. L'article premier prévoit encore un policier référent. Si le moindre doute subsistait, le titre V de la charte est sans équivoque : « *à tout moment, la présente charte peut faire l'objet de modifications ou d'ajustements apportés par le Monsieur le Maire au titre des pouvoirs de police générale qu'il détient sur l'ensemble de la commune* ».

Nous avons l'état d'urgence, le renfort de Vigipirate. Il y a l'armement de la police municipale. Nous avons encore les investissements pour la vidéo surveillance. Je vous le dis, nous n'avons pas besoin d'un micro dispositif dérogatoire au droit à l'échelon municipal.

Nous aurions, par contre, pu collectivement demander l'installation d'un commissariat moderne à la porte de Vincennes, parce que les policiers nationaux et municipaux ont surtout besoin de moyens dignes de ce nom.

Au passage, je souligne que nous avons été accusés de ne pas jouer collectif dans cette affaire alors même que le jury de sélection n'associe pas un membre de l'opposition. On m'a dit en commission que je n'étais pas étranger au rejet par la population de ce dispositif, du fait de notre tribune, alors que le reportage sur France 3, bien antérieur, est édifiant : 3 témoignages, 3 incompréhensions.

Nous voterons donc contre et saisissons le juge administratif.

Merci.

Mme TOUATI : Monsieur le Maire, chers collègues, je ne reprendrai pas ici tout l'argumentaire juridique de Monsieur Alonso, que nous approuvons totalement. Effectivement, nous n'excluons pas, en cas de vote de cette délibération, de saisir la juridiction administrative.

J'ajoute un point à tous ces arguments. La charte qui organise le secret de l'identité des dénonciateurs pose un problème en matière de responsabilité. Quand quelqu'un va au commissariat pour se plaindre, il y a un PV. Si la personne a été mise en cause à tort et de mauvaise foi, il y a une action qui s'appelle l'action en dénonciation calomnieuse et qui relève du code pénal, qui est un délit pénal. Je le dis d'autant plus que j'ai eu quelques affaires, sur Saint-Mandé, de dénonciations qui se sont avérées abusives, conflit familial, une histoire de voisins.

Pour la philosophie de cette question, comme l'a rappelé Monsieur Alonso, on a tout un dispositif de sécurité, qui a dû être renforcé en raison du contexte terrible que nous traversons. Là, quelle est l'utilité de ce que vous mettez en œuvre ? A Saint-Mandé, nous avons la police, nous avons une police municipale qui est quand même composée d'un certain nombre de personnes, dont on peut considérer qu'elles sont tout à fait compétentes. Et la charte a quelque chose de déplaisant, parce qu'on mélange deux choses. Voisins solidaires, oui : se soucier de ses voisins, se soucier des personnes qui sont plus fragiles que d'autres. Mais quand vous allez encourager la délation... Parce que c'est ça. Moi, je ne veux pas de quelqu'un référent de mon quartier qui puisse, un jour, se voir saisir... « Oh là là, les volets sont ouverts au deuxième

étage de cet immeuble où j'habite, on a vu quelqu'un qui est légèrement barbu rentrer, qu'est-ce que c'est que ça ? » « La personne légèrement barbue, c'est mon fils et il vient quand il veut quand je suis en congé et arroser les plantes. » Cela peut être ça. Ça, c'est comique, je vous l'accorde, mais cela peut devenir beaucoup moins comique dans d'autres cas. Et sur quels critères ? Si c'est vous qui fixez les critères permettant d'orienter l'action des citoyens vigilants, on se retrouve exactement dans le cadre que vous a exposé Monsieur Luc Alonso, à savoir que c'est bien vous qui œuvrez dans le cadre de vos pouvoirs de police et en déléguez une partie à ces citoyens vigilants. Et s'il n'y a pas de critère, comment vous pouvez apprécier... ? Cela peut même surcharger la police avec des dénonciations qui, apparemment, peuvent être... et qui sont complètement fantaisistes ou reposent sur la dénaturation des faits.

Juridiquement, je pense donc que votre délibération appelle les plus sérieuses réserves. On compte bien travailler sur cette voie avec des personnes autorisées. On ne fera pas ça seuls. Et moralement, c'est tout à fait répréhensible. Encore une fois, on a des forces de l'ordre, on a des autorités judiciaires, on est dans une démocratie, une république. S'il y a une voiture qui vous gêne pour sortir de chez vous, on appelle la police municipale. Si on entend crier dans un appartement, on contacte la police. Il faut donner son nom, oui, ce sera vérifié. Mais c'est des actes individuels. L'institution des voisins vigilants, nous la refusons catégoriquement.

M. LE MAIRE : Merci de vos interventions. On retrouve là un peu les logiques qu'on a entendues il y a plusieurs années, qui ont fait que la naïveté a porté ses fruits à plusieurs reprises. On voit bien aussi le laxisme général qui s'est installé. Vous permettez ? Je parle maintenant. Nous avons proposé ce système dans le cadre d'une réflexion générale qui a été engagée – ça a été dit par Monsieur Tinel –, dans le cadre des différentes circulaires qui ont été prises depuis 2007 et qui ont été renforcées à la suite des grandes difficultés que notre pays rencontre, avec la guerre du totalitarisme islamique en particulier, avec les armes de la terreur en particulier.

Le gouvernement, tout récemment, je vous le rappelle, vient de réengager une réflexion très forte sur le plan Vigipirate. Il l'a réadapté. C'est d'ailleurs Monsieur Valls, ancien Premier Ministre, qui a fait ce travail avec Monsieur Cazeneuve, Ministre de l'intérieur, qui est devenu Premier Ministre maintenant. Ils ont sorti un document qui est *Faire face ensemble*. Au point 2.4, c'est l'ensemble des citoyens. « *Par son comportement responsable, tout citoyen contribue à la vigilance, à la prévention et à la protection de la collectivité contre les menaces* ». Le plan Vigipirate familiarise les citoyens avec les comportements à adopter dans ce contexte compliqué. A toutes les pages, on voit que le gouvernement a souhaité, à juste raison, que la nation réponde. C'est ce qu'on appelle la résilience, qu'on étudie – bonsoir Blandine –, qui est maintenant au cœur de toutes..., qui a d'ailleurs été au cœur du livre blanc de la défense et de la sécurité intérieure en 2009, qui va être adopté, à l'époque, par le parlement, qui a d'ailleurs été renforcé par les documents, le livre blanc de 2013 et ainsi de suite. Cette résilience appelle à quoi ? Elle appelle à chacun d'entre nous d'être attentif, naturellement, en termes de sécurité, mais également en termes de... Et le plan Vigipirate demande à tout un chacun d'être attentif, lorsqu'il est au cinéma, quand il va au football, quand il est dans la rue. Il y a des descriptions très précises.

En conséquence de quoi, nous avons voulu mettre ça simplement en marche, avec une charte d'une simplicité déconcertante et, surtout, en y ajoutant cette logique de solidarité, parce que nous avons vu que nous avons de très nombreuses complications qui arrivent, avec des personnes en solitude, des personnes en difficulté, des personnes en situation de haute gravité personnelle. En 10 jours, j'ai au moins 5 cas dans la ville, dont une famille. Deux immeubles sont venus me voir pour qu'il y ait une prévention et que l'on puisse travailler de concert. Je pense que si on avait pu être alerté auparavant, nous aurions peut-être pu aider la famille, les parents qui fuient, et les pauvres enfants qui sont en dérive totale. Je voudrais ajouter que le citoyen au cœur de la solidarité du voisinage n'est pas quelque chose d'incohérent et que les autres dispositifs de prévention que nous avons déjà mis en place, avec le CCAS...

Le lien social combat l'individualisme qui, je le rappelle, a pris une forme, dans l'actualité encore récente, à Reims, avec la mort du petit Tony, qui a été tué par son père, en présence de sa mère, etc. Effroyable affaire. Mais le procureur de la République de Reims a, dans ses déclarations, dit : si les services de police avaient été alertés par le voisinage, cet enfant aurait passé Noël 2016 car de nombreux voisins savaient, c'est contre le silence collectif que nous devons tous nous battre. Voilà un procureur de la République, qui est un juriste comme vous, qui appelle aussi à cette vigilance solidaire, de telle façon que nous puissions répondre, essayer d'aider, comme nous le pouvons, avec des choses très simples, très contrôlées.

Le préfet du Val-de-Marne, je pense, n'est pas un idiot. Le fait qu'il nous apporte son soutien lors des ateliers de la tranquillité publique, avec la conclusion de la stratégie territoriale de sécurité publique et de tranquillité publique que nous avons signée avec lui et le sous-préfet... La présence du sous-préfet à chacune des réunions et l'accompagnement qu'il apporte à cette logique témoignent d'un intérêt assez fort.

Dans la brochure que le gouvernement vient d'éditer, qui s'appelle *Faire face ensemble*, à destination du public, il dit quoi ? Le nouveau dispositif Vigipirate vise à mieux informer les citoyens sur le terrorisme, sur les menaces, sur les mécanismes déployés, ainsi que sur les gestes et comportements qui protègent et qui sauvent. Il s'agit ainsi d'élever la capacité de résilience de la société tout entière. C'est un Premier Ministre du gouvernement, de la république, qui le dit.

Avec la charte, avec le rapport de Monsieur Tinel, nous avons défini l'ensemble du dispositif. Vous l'attaquerez. Entendre parler de délation, ça me fait penser aux caméras de vidéo protection que nous avons mises il y a une dizaine d'années, les premières. Madame Touati était déjà conseillère municipale. Tout de suite, ça a été : ah, c'est de la délation. Non, il n'y a pas de délation, c'est une aide à la protection, c'est une aide – on le sait – pour résoudre des affaires judiciaires. C'est une protection pour le citoyen sur le plan juridique. Comme vous connaissez le droit, Madame Touati, vous l'avez dit vous-même, notre dispositif est sous le couvert du code pénal. Si, il y a des références, puisqu'on est couvert.

Nous allons lancer ce dispositif. Il y a un certain nombre de citoyens qui ont proposé leur présence. Nous avons aussi le plan d'aide aux secours, les violences parentales et conjugales, chère Caroline Quéron, qui avez mis cela en place avec le CCAS. Nous avons tout le dispositif de premiers secours, qui marche très fort. Depuis mi-octobre, il y a des cours de gestes de premiers secours, que nous allons transformer en diplôme, avec la protection civile, au mois de mars l'année prochaine. Tout cela avance. Ecoutez, vous le mettrez devant le tribunal, vous aurez peut-être raison, mais ça n'empêche que nous aurons parlé avec les Saints-Mandéens, qui sont loin d'être contre, qui participent déjà et qui vont continuer à participer, à faire de cette ville une ville où il fait bon ensemble. Voilà le but des choses et qu'on puisse répondre à toutes les difficultés qui se font jour et sur lesquelles il faut maintenant avoir une réponse préventive et non pas attendre que le drame se soit passé.

M. TURBAN : Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je vais même vous citer : c'est l'affaire de tous et de tout un chacun. Alors pourquoi restreindre l'accès au dispositif ?

M. LE MAIRE : Nous avons voulu une protection de ce dispositif. Nous souhaitons que chacun soit bien conscient, en adoptant la charte, de son engagement et de sa responsabilité, aux côtés du Maire, du conseil municipal et des services qui sont engagés.

Mme TOUATI : Je voudrais ajouter quelque chose parce que je n'ai peut-être pas été suffisamment claire. Je suis tout à fait d'accord avec tous les textes que vous citez, les instructions. Mais qui est appelé à être vigilant ? Qui est appelé à faire preuve de prudence ? Ce sont directement les citoyens, c'est-à-dire chacun d'entre nous. Dans les transports, on vous rappelle la conduite à tenir quand il y a un colis suspect. Moi, je l'ai fait, là, dans un TGV, où il y avait un truc abandonné. Là, vous, c'est totalement différent. Vous créez un degré intermédiaire. Des personnes qui sont certainement de très bonne volonté, vous leur donnez le choix d'apprécier, en leur âme et conscience, si elles signalent les faits aux forces de sécurité ou sur une boîte mail. Des personnes, des citoyens qui se seront intéressés à ce processus, ce sont eux qui prendront la décision de signaler aux forces de police ou simplement de garder ça pour eux. C'est ce degré intermédiaire de personnes qui sont investies de pouvoirs qui, encore une fois, relèvent de pouvoirs de police et de vous-mêmes. Ça n'a rien à voir avec toutes les consignes, tous les souhaits qui ont été émis pour que chacun d'entre nous se comporte en citoyen, tout simplement. Au mot « citoyen », on ne devrait pas avoir à rajouter « solidaire » et « vigilant ». C'est là où je dis que vous instituez un dispositif qui repose sur la délation et la surveillance de chacun par son voisin. Et ça, ce n'est pas admissible.

M. LE MAIRE : C'est de l'exagération intellectuelle comme d'habitude, ce qui est d'ailleurs, souvent, dans les mouvements que vous représentez, votre grande spécialité. J'ajoute que vous avez pris l'exemple d'un sac que vous avez trouvé dans le TGV, vous avez donc pris la décision ou de le dire ou de ne pas le dire.

Mme TOUATI : C'est simple. J'arrivais gare de Lyon. J'ai été la dernière personne à descendre d'un wagon. Je vois un colis sous une banquette. Je suis descendue rapidement et j'ai été voir quelqu'un de la SNCF.

M. LE MAIRE : Et on n'a pas dit, Madame, que vous aviez fait de la délation.

Mme TOUATI : Je ne suis pas passé par citoyen vigilant.

M. LE MAIRE : On ne vous a pas accusé de délation. On va même vous donner une médaille pour ça.

M. TURBAN : Elle s'est passée de votre mandat aussi.

M. LE MAIRE : Pardon ?

M. TURBAN : Elle s'est passée de votre mandat. Elle n'a pas besoin de passer par vous pour savoir si elle peut être citoyenne vigilante. On est d'accord ?

M. LE MAIRE : C'est une incitation à faire intelligemment, tous ensemble, une ville dans laquelle on est attentif à la fois aux voisins, à la fois à la sécurité. Et il n'y a pas de délation là-dedans.

M. TURBAN : Donc, à nouveau : tous ensemble, pas un choix de votre part.

M. LE MAIRE : Non, ce n'est pas un choix de ma part.

M. TURBAN : C'est ce qu'il y a dans les textes.

M. LE MAIRE : C'est un choix individuel qui est proposé. Les gens passent devant un jury. Naturellement, ensuite, ils seront avec nous pour travailler sur ce sens-là. On verra bien, on améliorera les choses au fur et à mesure. Et je vais mettre cette délibération aux voix.

Mme TOUATI : Juste une chose. Le jury dont il est question dans votre charte est un jury quand même très spécifique, puisque n'en font partie que des membres de la majorité municipale.

M. LE MAIRE : Je viens de vous dire, si vous écoutiez, que si vous le voulez, vous étiez la bienvenue. Je ne peux pas vous dire mieux.

M. TURBAN : Donc il faut modifier les textes sur lesquels on vote aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Pardon ?

M. TURBAN : Il faut modifier les textes sur lesquels on vote aujourd'hui.

M. LE MAIRE : J'annote simplement le texte en disant que je rajoute un membre de l'opposition, que vous désignerez. Voilà, ce n'est pas compliqué.

Monsieur le conseiller départemental.

M. WEIL : Je ne veux pas intervenir sur ce sujet mais faire juste un point de procédure. Pour siéger dans différentes assemblées, ailleurs, notamment au département, par courtoisie, il est de tradition, dans une assemblée, le Maire étant responsable de la bonne tenue du conseil municipal et présidant la séance, que les personnes qui souhaitent intervenir demandent la parole. On n'est pas dans un débat ni une discussion politique, ici. On demande la parole avant et on intervient ensuite. Sinon, ça devient cacophonique. C'est juste du respect et de la courtoisie républicaine.

M. LE MAIRE : Madame Touati et ensuite Monsieur Murgia. Allez-y, Madame Touati, je vous en prie.

Mme TOUATI : Je vais me permettre de répondre à Monsieur le conseiller départemental. Quand un sujet me tient à cœur, je suis un peu vive. Ça m'est arrivé de me faire reprendre devant les tribunaux et on m'a dit que j'aurais la parole après. Mais je dirai qu'au niveau de la courtoisie, je ne pianote pas sur mon smartphone pendant tout le conseil municipal. Ce n'est peut-être pas le fait de tout le monde, n'est-ce pas ? Ce n'est pas vous.

M. LE MAIRE : Madame Touati, il y a ceux qui ont leur tablette et il y a ceux qui ont les informations du conseil sur leur smartphone. Je suis désolé. Monsieur Murgia, vous vouliez dire quelque chose.

M. MURGIA : Oui, au sujet de la courtoisie et de la vigilance voisins. Mes voisins et moi-même sommes assez choqués – j'en suis désolé, cher Gaël – du propos que tu as tenu tout à l'heure sur l'âge de notre Maire. Voilà, je tenais juste à le signaler. Malgré toute la sympathie que j'ai pour toi, je tenais à le signaler.

M. LE MAIRE : Merci. Je ne sais pas ce qu'il s'est passé.

M. MURGIA : C'était une blague.

M. LE MAIRE : Monsieur Turban.

M. TURBAN : Je suis étonné que Monsieur Murgia n'ait pas fait de remarque de ce type quand vous m'avez reproché mon jeune âge. C'est dommage.

M. LE MAIRE : Je suppose que la réflexion que vous avez faite sur ma vieillesse est certainement liée à votre jeunesse. Et vous avez vu que je ne bave pas, moi.

Le Conseil Municipal a approuvé la mise en œuvre du dispositif "saint-mandéens vigilants et solidaires" sur la Ville de Saint-Mandé et autorisé M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier comme suit :

Contre : 6 M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Pour : 28 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Rénald BEJAOU

23. Avis du conseil municipal sur la dérogation au principe de repos hebdomadaire dominical pour 10 dimanches sur l'année 2017

M. LE TYMEN : La loi Macron, et plus précisément le décret du 23 septembre 2015, définit des zones et secteurs pouvant disposer de dérogations pour l'ouverture dominicale des commerces.

Seuls les magasins de bricolage disposent par ailleurs d'une autorisation permanente d'ouverture dominicale depuis février 2015 (Décision du Conseil d'Etat du 24 février 2015).

Néanmoins, la loi MACRON permet aux maires de déroger au repos hebdomadaire du dimanche pour les autres établissements de commerce de détail dans la limite de 12 dimanches par an (au préalable limite de 5 dimanches /an).

S'il s'agit d'une faculté pour le maire, le nombre et la liste des dimanches supplémentaires doivent être arrêtés au 31 décembre 2016 pour l'année suivante, après délibération du conseil municipal et avis conforme de l'EPCI à fiscalité propre, la Métropole du Grand Paris.

"Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable".

Après un sondage effectué auprès d'un certain nombre de commerçants saint-mandéens, il est proposé d'arrêter les dates dérogatoires au repos dominical pour la ville de Saint-Mandé pour l'année 2017 aux dix dimanches suivants :

- dimanche 15 janvier 2017, de 9h à 19h (soldes)
- dimanche 22 janvier 2017, de 9h à 19h (soldes)
- dimanche 2 juillet 2017, de 9h à 19h (soldes)
- dimanche 3 septembre 2017, de 9h à 19h (rentrée scolaire)
- dimanche 10 septembre 2017, de 9h à 19h (rentrée scolaire)
- dimanche 3 décembre 2017, de 9h à 19h (fêtes de fin d'année)
- dimanche 10 décembre 2017, de 9h à 19h (fêtes de fin d'année)
- dimanche 17 décembre 2017, de 9h à 19h (fêtes de fin d'année)
- dimanche 24 décembre 2017, de 9h à 19h (fêtes de fin d'année)
- dimanche 31 décembre 2017, de 9h à 19h (fête de fin d'année)

M. LE MAIRE : Monsieur Leray, je vous en prie, et Monsieur Alonso aussi.

M. LERAY : Une observation. D'abord, je voudrais savoir si vous avez sondé les salariés aussi, en plus des commerçants. Nous trouvons que d'une façon générale, c'est une excellente chose qu'un jour par semaine, tout s'arrête, toute activité économique s'arrête et que cette journée soit consacrée, en France, le dimanche, à dieu pour ceux qui croient, à la famille et aux amis pour l'ensemble de la population. Dans ces conditions, nous sommes contre, d'autant plus que dans nos sociétés où nos existences sont souvent animées par des mouvements browniens, cette journée sans activité s'impose vraiment, je crois. Entre la valeur commerce et la valeur famille, nous choisissons la valeur famille.

M. LE MAIRE : Je vous réjouis de nous rejoindre sur la valeur famille, Monsieur Leray. Je suis vraiment déçu que vous rejetiez la loi Macron. Là, c'est quand même un problème fort. Mais ce n'est pas le nôtre. Il y a un dispositif légal, nous l'avons mis en œuvre. Nous avons répondu à la MGP. Ensuite, vous savez que chacun des commerces ou des entités qui demandent le jour d'ouverture se doit de consulter son personnel, d'avoir l'ensemble des dispositifs légaux qui sont derrière et qui protègent naturellement, à juste raison – vous avez raison de l'avoir souligné –, ce jour de repos. Monsieur Alonso, je vous en prie.

M. ALONSO : Merci, Monsieur le Maire. J'aurais voulu avoir un peu plus de précision, parce que la formule demeure un petit peu vague, « *après d'un certain nombre de commerçants saint-mandéens* ». J'imagine que c'est Madame Gouronnec qui a fait le tour des commerces. On ne parle pas que du Monoprix, par exemple. On parle de petits commerces de bouche ? Voilà, en savoir un petit peu plus, si vous pouvez nous le préciser.

M. LE MAIRE : Bien sûr. Madame Gouronnec a fait le tour des grandes surfaces. Elle a fait le tour : boulanger, boucherie, primeur, charcuterie-traiteur, parfumerie, droguerie, qui sont les plus représentés, et coiffeur. Il y a des coiffeurs qui veulent ouvrir le dimanche. Et je crois que c'est à peu près... Poissonnerie. Naturellement, pour permettre de répondre à la sollicitation du conseil métropolitain.

Le Conseil municipal a approuvé le calendrier d'ouvertures dominicales pour l'année 2017 comme suit :

Contre : 3 Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Pour : 31 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Rénauld BEJAOU, M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO

24. Charte relative à l'implantation des antennes de téléphonie mobile sur le territoire de la Ville de Saint-Mandé

MME QUERON : En France, le développement de la téléphonie mobile et de l'internet nécessite l'installation et le développement d'un réseau d'antennes-relais sur tout le territoire. Ce réseau constitue un élément indispensable de l'infrastructure permettant d'assurer la disponibilité et la qualité du service mobile sur le territoire national.

Depuis quelques années, la téléphonie mobile a connu un développement considérable, générant un déploiement non négligeable d'infrastructures pour assurer une bonne qualité du service rendu au public par l'ensemble des opérateurs.

Actuellement, sur le territoire de Saint-Mandé existent 30 stations radioélectriques réparties sur 8 sites et enregistrées par l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR), appartenant aux 4 opérateurs de téléphonie mobile. Ces équipements peuvent parfois susciter des interrogations sur les effets éventuels des radiofréquences sur la santé.

Ainsi, il est devenu indispensable, tant pour l'ensemble des antennes relais existantes que pour les futures implantations, que le développement de la téléphonie mobile s'effectue dans un esprit d'information et de concertation, auquel la Ville est attachée.

Dans un souci de concilier à la fois le développement de la téléphonie mobile, le respect de la réglementation et la préservation de l'environnement, la Ville de Saint-Mandé et les opérateurs

de téléphonie mobile ont décidé de mettre en place une charte qui organisera désormais les relations entre la Ville de Saint-Mandé et les opérateurs de téléphonie mobile.

Pour ce faire, des échanges réguliers et une réunion de concertation avec les opérateurs a été organisée le 4 octobre dernier à ce sujet.

Cette charte a pour objet de matérialiser les engagements réciproques des parties signataires en ce qui concerne l'implantation des stations radioélectriques sur le territoire de Saint-Mandé et d'assurer une concertation permanente entre les opérateurs et la Ville de Saint Mandé au sein d'un comité de suivi mis en place à cet effet.

M. LE MAIRE : Monsieur Alonso, je vous en prie. Monsieur Bokobza après. Monsieur Leray aussi.

M. ALONSO : Merci Monsieur le Maire. Nous allons voter pour l'adoption de cette charte, avec un soupçon de réserve toutefois, comme aurait dit Georges Brassens. Celle-ci reprend simplement les points réglementaires normaux. Rien dans cette charte n'est contraignant pour l'opérateur, ni les niveaux d'exposition, ni la concertation, ni la transparence. Pour faire simple, cette charte n'apporte pas grand-chose par rapport aux contraintes légales existantes, hormis la création d'un comité de suivi, ce qui est une bonne chose en soi. Il serait essentiel qu'une ou des associations concernées siègent à ce comité, des associations qui sont, en plus, spécialisées, qui peuvent rendre un avis éclairé et qui ont une connaissance de plusieurs communes, qui peuvent donc vraiment rendre un avis intéressant. A ce titre, nous soulignons que c'est la position retenue par la ville de Vincennes, qui a adopté sa propre charte – il me semble que c'était début 2016, à vérifier –, qui a justement associé des associations.

A ce titre, personnellement, je suis de la génération Tchernobyl, cette génération à laquelle on a fait croire que le nuage toxique s'était arrêté à la frontière. Je ne compare naturellement pas les antennes avec une centrale nucléaire, rassurez-vous. Mais c'est pour bien montrer que les ondes ne s'arrêtent pas à la frontière d'une ville. Si on pense à l'antenne qui a été installée avenue de Paris, au-dessus de Franprix, c'est Vincennes, en face. Finalement, c'est Vincennes qui reçoit les ondes.

On va voter pour.

Notre conseil est donc que vous vous rapprochiez de Vincennes – on est de toutes petites villes, 1 km², Vincennes est un peu plus grande, mais guère plus – et que vous fassiez fusionner vos chartes. Pour moi, ce serait le bon sens. C'est les mêmes opérateurs. Voilà, vous avez compris le sens de mon propos.

M. BOKOBZA : Je reprends les arguments de Monsieur Alonso, sauf pour Tchernobyl. En gros, c'est ça, c'est qu'il n'y a rien de contraignant et qu'on n'a pas associé les associations à l'écriture.

M. LERAY : Merci. Mon observation tient en une phrase. En quoi cette charte va au-delà des obligations posées par la loi ?

M. LE MAIRE : C'est une charte de bonne conduite, Monsieur.

M. LERAY : Je rejoins ce qu'a dit Monsieur Alonso.

M. LE MAIRE : Oui, j'entends bien. C'est une charte de bonne conduite, qu'on puisse se mettre autour de la table, voir les riverains, avoir des conseillers, des associations qui soient intelligentes et pas idéologiques.

C'est une charte de bonne conduite pour permettre justement d'éviter ce que nous avons connue il y a quelques années, en 2010 ou 2011, une société qui voulait mettre ses antennes, qui avait déménagé de là où on est en train de construire, ex-terrain EDF. Cela avait généré de gros problèmes. Sur Saint-Mandé, nous avons fait toutes les mesures possibles et imaginables dans le cadre des différentes lois. Elles sont à la disposition des uns et des autres. Nous avons ce souci de mettre tout le monde autour de la table, le jour où un opérateur veut déposer une nouvelle antenne. J'ajoute que nous nous sommes inspirés de la charte de Vincennes. C'est nettement plus simple, lorsque quelqu'un a fait le travail, de s'en inspirer. Mais je pense que, peut-être, dans le cadre du territoire, il y aura peut-être des plans de ce type qui seront créés, demain ou après-demain, lorsque les compétences seront peut-être transférées, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la charte relative à l'implantation des antennes de téléphonie mobile sur le territoire de Saint-Mandé.

25. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de procéder à la cession des terrains de la Pointe Paul Bert

POINT INFORMATIF RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

La présidence de la séance est laissée à Mme CROCHETON.

26. Demande au Préfet d'inscrire la Ville de Saint-Mandé sur la liste des communes autorisées à faire procéder au ravalement obligatoire

MME CROCHETON : Depuis plusieurs années, la Ville de Saint-Mandé s'efforce de mobiliser les propriétaires des immeubles à réaliser les travaux nécessaires à l'amélioration de son cadre de vie. Le maintien en bon état des façades permet de valoriser le patrimoine, dont la plus-value, à terme, compense l'effort financier consenti par les propriétaires.

Pour ce faire, la Ville a mis en place entre 2006 et 2012, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Ainsi, 15 immeubles ont pu être ravalés grâce à ce dispositif. Ces ravalements répondent à la fois à des préoccupations esthétiques mais surtout assurent également la santé et la longévité des bâtiments.

Malgré les résultats globalement positifs de cette démarche, basée sur l'incitation et le volontariat, l'état des façades de certains immeubles nécessite une intervention plus coercitive de la commune vis-à-vis de propriétaires indécents.

Les dispositions réglementaires du Plan Local d'Urbanisme ainsi que les prescriptions édictées dans la charte de qualité des façades urbaines, témoignent déjà des actions concrètes mises en place pour assurer la mise en valeur, l'harmonisation et la préservation du patrimoine bâti saint-mandéen. Il apparaît cependant que de nombreux immeubles de la ville nécessitent des travaux importants de ravalement ou de restauration de leur façade.

Cette intervention pourrait se faire par la mise en place d'un dispositif de ravalement obligatoire des immeubles. Ce dispositif sera complété par un dispositif d'aide municipale au ravalement des façades. La mise en place à Saint-Mandé de cette importante campagne de ravalement décennal obligatoire s'inscrit donc pleinement dans ces objectifs et permettrait de garantir le maintien en bon état de ce patrimoine bâti, qui fait la richesse de Saint-Mandé.

Conformément aux articles L132-1 à L132-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, cette obligation est applicable dans toutes les villes qui, par arrêté préfectoral, sont inscrites sur la liste des communes habilitées à prendre un arrêté municipal de ravalement de façade pour obliger, tous les 10 ans, leurs administrés à entretenir leur bien immobilier. Sa mise en œuvre nécessite de solliciter auprès du Préfet l'inscription de la Ville de Saint-Mandé sur la liste départementale des communes à ravalement des façades obligatoire.

Suite à l'arrêté préfectoral, le maire prend un arrêté précisant le périmètre d'application du dispositif et les modalités de mise en œuvre (procédure et délais de réalisations). Les travaux de ravalement réalisés dans le cadre de ce dispositif bénéficieront des subventions d'aide municipale au ravalement, mises en place à cette occasion.

La présidence de la séance est reprise par Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Monsieur Leray, je vous en prie.

M. LERAY : Cette note fait bien le point sur la situation, mais il aurait été intéressant d'avoir quelques éléments financiers sur l'opération qui a été réalisée entre 2006 et 2012 concernant 15 immeubles, quelques éléments aussi sur les raisons pour lesquelles les occupants n'effectuaient pas les travaux qu'ils auraient dû effectuer. Et ce qu'on aimerait savoir, c'est l'ampleur des travaux à faire et quelle sera la dotation affectée à ces travaux. Il y a déjà une question de fond qui se pose : est-ce qu'il est bien normal d'affecter des fonds publics à la rénovation de bâtiments privés, dont on ne sait d'ailleurs pas si les gens sont impécunieux, s'ils refusent par principe les ravalements ? Quelles sont leurs qualités ? Est-ce que ce sont des propriétaires occupants ou bien des propriétaires non occupants ? Tout ça, ce sont des éléments qui sont importants dans l'analyse de cette affaire. Je trouve que la note pose le problème, mais elle ne va pas assez loin. On n'est pas vraiment en mesure d'avoir une opinion avec ces simples éléments, d'autant que l'élément financier, qui en est complètement absent, est quand même essentiel.

M. LE MAIRE : Monsieur Leray, je comprends tout à fait vos questions, qui sont très légitimes. C'est une première étape. Le but est de pouvoir intervenir sur un ou deux secteurs de Saint-Mandé sur lesquels il y a un retard considérable. L'ensemble des copropriétés de la ville répond relativement bien à nos injonctions. Régulièrement, Florence Crocheron, adjointe chargée de l'urbanisme, ou moi-même, nous signons des lettres demandant à ces copropriétaires de bien vouloir pratiquer au ravalement. Le constat a été fait que les façades s'abîment. Le patrimoine peut s'abîmer. En règle générale, ça se passe bien. A travers cela, nous avons le souci de cibler un ou deux secteurs, avec un conseil qui va venir nous aider à dresser un document, qui va nous permettre de cibler un secteur, les ravalements d'immeuble. Mais, également, ce que nous souhaitons, c'est donner un coup de pouce à l'aide à la réhabilitation d'un certain nombre de vitrines, dans le cadre de la charte des façades. Puisque nous avons tout un plan, qui nous a été présenté par Monsieur Le Tymen, sur la réforme du plan pluriannuel d'investissement, sur 4-5 ans, de l'ensemble de nos rues, nous voulons y ajouter aussi une capacité d'intervention, certes modeste, pour inciter à la réforme des vitrines et des boutiques, de façon à ce qu'elles participent au charme de la commune.

C'est donc tout ce travail qui va être effectué maintenant, avec la commission de Monsieur Le Tymen ou avec les deux réunions, avec Madame Crocheton. Quand nous aurons situé la géographie et bien défini le nombre d'immeubles, les boutiques éventuelles, etc., nous pourrions avoir une estimation budgétaire, comme nous l'avons fait pour nos plans pluriannuels d'investissement, sur les voiries, sur la transition énergétique, sur le plan de mobilité réduite et sur la maintenance de nos bâtiments.

M. LERAY : Le conseil sera donc saisi à nouveau.

M. LE MAIRE : Bien sûr. Tout à fait. Absolument. C'est un travail de long terme. Madame Crocheton me dit que cela a été expliqué en commission.

M. LERAY : Jusqu'à présent, vous faites ces mises en demeure pour les propriétaires indécis, ça se passe assez bien. Est-ce qu'avec une obligation décennale... ? 10 ans, c'est court, quand même.

M. LE MAIRE : Oui, je sais bien que c'est court.

M. LERAY : Les immeubles ne sont pas très abîmés ou ils sont un peu sales, mais bon.

M. LE MAIRE : Vous savez, Monsieur Leray, notre souci est d'avoir un outil de conversation, un peu comme le droit de préemption urbain commercial que nous avons et qui nous a permis de faire baisser de nombreux loyers de propriétaires dans la ville. Je pense à Cavavin, par exemple, ou d'autres. Ça a été un outil de négociation avec le propriétaire. Ça permet d'être au cœur de la négociation, tout en laissant les personnes libres de leurs choix, naturellement. Ce sont des éléments de droit privé. Mais il y a le poids qui peut tomber et, souvent, ça incite à bouger. C'est dans ce sens-là qu'on veut essayer de le faire, mais surtout, aussi, pour la rénovation d'un certain nombre de boutiques, je pense que ce serait une bonne chose.

M. LE MAIRE : Pouvoir à Monsieur Murgia de Madame Martin qui s'est absentée.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à demander au Préfet d'inscrire la Ville de Saint-Mandé sur la liste des communes autorisées à faire procéder au ravalement obligatoire.

La présidence de la séance est reprise par Monsieur le Maire.

Abstention : 3 M^{me} Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, M^{me} Sandra PROVINI

Pour : 31 M. Patrick BEAUDOUIN, M^{me} Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, M^{me} Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M^{me} Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, M^{me} Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, M^{me} Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, M^{me} Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, M^{me} Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, M^{me} Marianne VERON, M. Dominique TINEL, M^{me} Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, M^{me} Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, M^{me} Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M^{me} Tiffany CULANG, M. Jean BOKOBZA, M^{me} Joëlle AICH, M. Rénald BEJAOU, M. Gaël TURBAN, M^{me} Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO

27. Approbation de la convention à passer entre Gaz Réseau Distribution France (GRDF) et la ville de Saint-Mandé pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relève des compteurs gaz à l'Hôtel de Ville

M. DAMAS : Depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs, relayées par les autorités concédantes et les associations, s'expriment en faveur :

- d'une plus grande fiabilité du comptage,
- d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations,
- de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels.

Le projet de GRDF a pour objet le remplacement de l'ensemble des compteurs des 11 millions de consommateurs, résidentiels et petits professionnels, par des compteurs évolués permettant la transmission à distance chaque mois des index de consommation réelle. Ce projet s'inscrit dans le contexte européen (directive sur l'efficacité énergétique du 25 octobre 2012) et sur le plan national avec le débat sur la transition énergétique où la maîtrise de la demande énergétique devient un enjeu majeur.

Ce projet « Compteurs Communicants Gaz » poursuit deux objectifs majeurs :

- le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation, en créant un compte client sur le site internet du distributeur.
- l'amélioration de la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommations.

Le projet a fait l'objet d'une convention Cadre AMR- 131119-009 présentée et approuvée au Conseil Municipal du 23 septembre 2014.

En adoptant cette convention, Saint-Mandé fera partie des 9 500 communes française à être équipées de cette nouvelle technologie innovante.

Pour relayer l'information des compteurs vers GRDF, il est nécessaire d'installer à l'Hôtel de Ville des équipements techniques type modems de liaison décrits dans la convention jointe en annexe.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur le conseiller. Il y a des interventions. Madame Touati, je vous en prie.

Mme TOUATI : Je ne suis pas du tout spécialiste de la matière, mais j'ai la curieuse impression de me retrouver face à des compteurs Linky 2, cette fois-ci pour le gaz. Quand tout ce qui s'est développé ensuite comme contestation, avec des arguments parfois tout à fait fondés, sur Linky 1, je vais faire simple, pour cette délibération, nous allons voter contre, en attendant d'avoir un peu plus de renseignements sur la convention, le mécanisme des compteurs, la question des ondes. Je répète que je n'ai pas un avis tranché sur cette question, n'ayant aucune compétence en la matière. Mais il y a effectivement des personnes qui se plaignent. Je pense qu'il faut être prudent. Nombre de villes n'ont pas accepté, ont voté contre l'installation des Linky 1. C'est peut-être prématuré de se lancer dans l'aventure avec GRDF.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Touati, pour votre explication de vote. Nous avançons. C'est des éléments qui ont été pris dans une directive efficacité énergétique. On peut penser que celles et ceux qui ont créé tout ça ont bien réfléchi et ont proposé des solutions modernes et de progrès. On va travailler sur ces sujets. Pour bien travailler, encore faut-il avoir le maximum de contacts avec les professionnels, pour pouvoir bien comprendre l'ensemble des systèmes. C'est ce que nous allons essayer de faire.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer cette convention particulière comme suit :

Contre : 3 M. Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, M. Sandra PROVINI

Pour : 31 M. Patrick BEAUDOUIN, M. Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, M. Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, M. Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, M. Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, M. Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, M. Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, M. Marianne VERON, M. Dominique TINEL, M. Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, M. Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, M. Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Tiffany CULANG, M. Jean BOKOBZA, M. Joëlle AICH, M. Régnald BEJAOU, M. Gaël TURBAN, M. Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO

28. Participation des familles et de la Ville au séjour ski 2017

MME CARRESE : Dans le cadre de la préparation des vacances scolaires 2017 et afin de répondre aux souhaits exprimés par les familles saint-mandéennes, il convient d'organiser un séjour ski.

Selon les dispositions du Code des Marchés Publics, le prestataire a été retenu par le biais d'une procédure adaptée.

Un séjour ski est donc organisé à Bramans (Massif de la Vanoise – domaine de Val Cenis) pour 80 enfants de 6 à 17 ans révolus, du 4 au 11 février 2017 avec un prestataire extérieur : Neige et Soleil.

La prestation comprend :

- Le transport aller-retour en train SNCF avec transfert en car entre Saint-Mandé et la gare de départ et entre la gare d'arrivée et le lieu d'hébergement
- Le transport des valises à l'aller et au retour par transporteur privé
- La mise à disposition d'un car sur place pour le transport du groupe sur les pistes de ski et aux activités
- L'hébergement en pension complète, en chalet à usage exclusif du groupe saint-mandéen, à 2km des pistes de ski
- 10h de cours de ski alpin dispensés par des moniteurs brevetés ESF, le passage des niveaux en fin de séjour
- La location du matériel et les forfaits des remontées mécaniques
- Des activités big air bag (pour les 12/17 ans) et ballade en chiens de traîneaux (pour les 6/11 ans) ainsi qu'une seconde activité par tranche d'âges, au choix du directeur : bowling, quad, patinoire, piscine
- L'assistance rapatriement et une assurance civile couvrant les personnes, les bâtiments et les accidents
- La prise en charge de la visite de deux personnes sur une journée pour découvrir le centre, son environnement et les différents prestataires

Le coût du séjour est de 589 € (contre 869,96€ lors du précédent marché) par enfant pour les saint-mandéens et de 618,45 € (contre 913,46 €) pour les hors commune et les enfants dont l'un des deux représentants légaux travaille sur Saint-Mandé.

Tarif par tranche: (quotient familial)

Tranche 1 QF <475 (20%) = 117,80 €

Tranche 2 QF 475 à 1000 (33%) = 194,37 €

Tranche 3 QF 1000 à 1500 (50%) = 294,50 €

Tranche 4 QF 1500 à 2000 (67%) = 394,63 €

Tranche 5 QF 2000 à 2500 (83%) = 488,87 €

Tranche 6 QF > 2500 (100%) = 589 €

Tarif hors commune = 618,45 €

Les prestations comprennent la présence sur place d'un coordinateur de Neige et Soleil.

Les prestations ne comprennent pas l'encadrement. Celui-ci sera assuré par des animateurs de la Ville.

La Ville prendra en charge la différence entre la participation des familles et le coût du séjour, les bons CAF venant en déduction du prix du séjour.

La participation des familles pour le séjour est calculée en fonction du principe de la tarification selon le quotient familial.

En fonction des disponibilités, les enfants non saint-mandéens mais scolarisés à Saint-Mandé et les enfants dont l'un des deux représentants légaux travaille sur la commune pourront également en bénéficier.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la participation des familles et de la Ville aux dépenses du séjour de ski de l'année 2017.

29. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°17 à la convention relative à la participation de la Ville aux frais de fonctionnement pour les élèves saint-mandéens fréquentant l'école élémentaire Notre-Dame - Année scolaire 2016-2017

MME TUNG : Par délibération en date du 30 septembre 1997, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à conventionner avec l'Ecole Notre Dame Elémentaire suite à un Contrat d'Association passé entre l'Etat et l'Ecole Elémentaire Notre-Dame.

Ce contrat d'Association, à caractère obligatoire, a engagé la Commune à participer aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Notre-Dame pour les élèves Saint-Mandéens fréquentant cet établissement scolaire dont le coût ne peut excéder celui d'un élève d'une école élémentaire publique.

Sans obligation légale et par souci de transparence, le Conseil Municipal a souhaité qu'une convention soit établie afin de définir annuellement le montant de la participation de la Ville et ses modalités de versement.

Par délibération en date du 13 avril 2016, vous aviez autorisé M. le Maire à passer un avenant afin de proroger cette convention qui fixera chaque année le montant de la participation de la Ville pour l'année considérée.

Après calcul, cette dépense s'élèvera pour l'année 2016-2017 à 720 € par élève Saint-Mandéen fréquentant l'école élémentaire Notre Dame (le coût d'un élève Saint-Mandéen en école publique étant de ce montant pour l'année 2016-2017).

M. LE MAIRE : Madame Provini, Madame Touati.

Mme PROVINI : Monsieur le Maire, je voulais intervenir parce que sur ce point, il est indiqué que le coût d'un élève saint-mandéen est de 720 euros. Comme nous l'avait fait remarquer Madame Carrese en commission, ce coût a baissé de 743 à 720 euros d'une année sur l'autre, ce qui, si je ne me trompe, représente une moindre dépense de 40 000 euros, je crois, pour la ville. Or, bien entendu, nous savons que cette moindre dépense est due à des annulations de sorties dans le cadre du plan Vigipirate en grande partie. Cependant, il me semble que cet argent aurait pu être tout de même employé pour les élèves des écoles d'une autre manière, puisque nous avons des demandes réitérées de la part des parents et des enseignants, notamment pour la question des intervenants de langues. L'intervenant d'anglais, qui ne peut plus assurer les grandes sections, assurant les CE2, on pourrait imaginer un recrutement pour les grandes sections. On pourrait imaginer un recrutement d'un intervenant d'allemand pour les élémentaires, comme c'est demandé par les équipes. Je me disais que je voulais quand même souligner ce point pour vous inviter à maintenir le soutien aux écoles et aux élèves de Saint-Mandé.

Mme CARRESE : Effectivement, la baisse de la dépense par enfant est essentiellement liée aux moindres dépenses de car, sur les caristes, puisque les enfants sont beaucoup moins sortis. On ne peut pas recruter une personne en plus parce qu'on espère que, dans l'avenir, à nouveau, les enfants pourront sortir. Il faut qu'on puisse à nouveau payer des cars si le besoin s'en fait sentir. Et il faudra peut-être payer, un jour, davantage de cars s'il y a des possibilités de sortir sans prendre les transports en commun. On ne peut donc pas se permettre de recruter quelqu'un en plus. Par ailleurs, depuis la réforme des rythmes scolaires, les créneaux sur la piscine et le laboratoire de langues sont réduits, puisque l'après-midi, on ne peut plus avoir deux créneaux. Ça veut dire que même si on avait un enseignant en plus, on ne pourrait pas couvrir davantage de classes. Les maternelles ne vont plus à la piscine, les grandes sections. Les grandes sections de maternelle n'ont plus l'intervenant d'anglais non plus. Mais ce n'est absolument pas de notre fait. Comme vous le savez, c'est le fait que les programmes scolaires, les cycles, ont changé et que, désormais, les enfants doivent être évalués en fin de CE2. Les enfants de CE2 qui n'avaient pas anglais et qui n'allaient pas à la piscine bénéficient désormais des intervenants ville pour être dans les meilleures conditions par rapport à l'évaluation qui doit être faite.

Mme PROVINI : Si je peux juste me permettre un mot, l'idée n'est pas forcément de recruter quelqu'un de manière pérenne, mais simplement de compenser les moindres sorties par d'autres types d'activité que nous pourrions mettre en place, cette année. C'était plus ça, l'orientation de mon intervention.

Mme CARRESE : Par rapport à l'anglais, on avait beaucoup travaillé, il y a quelques années, pour mettre en place l'*english club*. On était parvenu à avoir une équipe pérenne extraordinaire de locuteurs natifs, qui n'ont plus pu travailler le mercredi toute la journée, en raison de cette réforme. Maintenant, les enfants sont scolarisés le matin. L'*english club*, qui fonctionnait tout le mercredi après-midi, ne peut plus fonctionner. Par conséquent, l'équipe qu'on avait constituée est allée travailler ailleurs, parce que ce n'était plus du tout intéressant pour eux. Le projet pédagogique qui avait été mis en place ne pouvait plus fonctionner. C'est regrettable. On a cherché à recruter des locuteurs natifs, encore, pour des petites séquences sur le midi. Nous ne trouvons pas, parce qu'ils trouvent à travailler par ailleurs. On ne peut pas leur proposer suffisamment pour que ce soit intéressant. Si des gens veulent postuler, à des tarifs qui puissent être supportés par la ville, pour faire des ateliers d'anglais le midi, j'en serai ravie. A ce jour, on n'a pas trouvé.

M. ALONSO : C'est une explication de vote. Comme j'ai le pouvoir de Lucile Robinet, je vais voter pour et je vais m'abstenir pour son compte.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur Alonso. Je dirai aussi qu'on est passé de 743 à 720, ce qui nous place toujours en tête des villes qui interviennent le plus pour les enfants dans les écoles primaires et maternelles, du fait de ce qu'on a dit tout à l'heure. Par exemple, la réorganisation de l'encadrement dans la restauration a fait que nous avons gagné des postes. Par définition, dans la masse totale dépensée pour les élèves de Saint-Mandé, divisée par le nombre..., on arrive naturellement à faire baisser le chiffre. Et ça a été le choix aussi de la maîtrise de la dépense publique, des ateliers, que nous avons souhaitée, avec les parents d'élèves, on est passé de 55 à 50 euros par élève, etc. Il y a donc une volonté collective et partagée d'être attentif à la dépense et de continuer, si c'est possible, à la freiner, tout en étant attentif aux prestations offertes, dans les écoles de Saint-Mandé, par la ville de Saint-Mandé.

Mme CARRESE : Et il y a également eu des travaux qui ont été engagés pour des économies d'énergie. Tous les plafonds ont été refaits, avec un éclairage qui fait que les fluides ont baissé également. *Idem* pour les travaux d'isolation sur des ouvrants.

M. DAMAS : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne prendrai pas part au vote étant administrateur de l'OGEC, l'office de gestion de l'école catholique Notre Dame. Merci.

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n°17 à la convention fixant la participation de la Ville pour l'année scolaire 2016-2017 à 720 € par élève Saint-Mandéen comme suit :

NPPPV : 1 M. Olivier DAMAS

Contre : 3 Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Abstention : 2 M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET

Pour : 28 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Rénald BEJAOUI, M. Luc ALONSO

30. Compensation d'une fraction de l'ex subvention départementale entre les associations à caractère local

MME SEVESTRE : Le 11 avril dernier, le Conseil Départemental a supprimé la participation départementale versée aux communes pour le soutien à la vie associative locale. Afin de maintenir ces aides aux associations, je vous propose, cette année, de compenser à hauteur de 50 % la subvention versée en 2015, pour un montant total de 6 490,50 euros.

M. LE MAIRE : Il faut rajouter, chère Christine, que nous avons proposé aux associations, pour l'année 2017, de déposer un dossier de demande de subvention municipale. C'est un retrait du département.

Mme PROVINI : J'avais une question, dont nous avons parlé en commission. C'était pour savoir comment certaines associations allaient s'en tirer, dans le sens où elles se retrouvent sans

subvention et à une époque très tardive de l'année, une fois que les dépenses ont déjà été engagées. Ce n'est pas du tout de votre responsabilité, mais je voulais savoir si vous aviez reçu des sollicitations maintenant que l'information est passée.

Mme SEVESTRE : Pour le moment, nous n'avons pas du tout reçu de courrier de leur part. Mais, en tout cas, comme l'a dit Monsieur le Maire, on les a invitées à compléter le dossier subvention 2017, qui sera voté en mars.

M. LE MAIRE : Dès que nous avons su ce problème, avec Monsieur le conseiller départemental, nous avons écrit à l'ensemble des associations, qui étaient sur ce tableau, pour bien les informer et leur dire que la ville, exceptionnellement... D'autres villes ont fait zéro. Beaucoup de villes ont fait zéro. Nous, nous avons souhaité, justement pour qu'ils évitent d'être totalement perturbés dans la gestion de leur association, pouvoir essayer d'assurer 50 % dans le cadre de la gestion de la maîtrise de la dépense publique que nous avons mise en œuvre. Monsieur Medina.

M. MEDINA : Simplement, sachant que le département a pris sa décision assez tardivement. Nous avons essayé de parer au plus pressé, mais ce n'est pas notre responsabilité si le département a supprimé les subventions et qu'il l'a fait assez tardivement dans l'année.

Le Conseil Municipal a approuvé, l'unanimité, le versement des subventions.

31. Règlement intérieur d'utilisation des salles municipales par les associations

M. BOULLE : La ville met à la disposition des associations ayant vocation à accueillir diverses activités les salles municipales listées ci-dessous :

- Salles de la Maison de la Famille
- Salles du Centre Pierre Grach
- Salles du Centre Pierre Cochereau
- Salles du Centre Culturel
- Salle du Centre Jean Bertaud
- Salles de l'Inter'Val
- Salle Jean-Paul Goude
- Salle des Fêtes

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les conditions d'utilisation de ces salles municipales.

Le Conseil Municipal a approuvé, l'unanimité, le règlement intérieur d'utilisation des salles municipales par les associations.

32. Application de l'article L 2122.21 L 2122.22 L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions suivantes prises par le Maire :

- Création d'une régie de recettes temporaire et fixation des tarifs des produits vendus par les services techniques pour la remise des composteurs
- Création d'une régie mixte de recettes et d'avances au sein de l'accueil unique de la ville de Saint-Mandé
- Création d'une régie d'avances unique pour les accueils de loisirs élémentaires et maternels
- Décision intermédiaire portant nomination des candidats à la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, promotion du 14 juillet 2016 concernant M. Moussa TABANI
- Convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le cabinet Dumoulin
- Convention de mise à disposition de salle entre la Ville de St Mandé et le cabinet "Dodim"
- Convention de mise à disposition de salle entre la Ville de Saint-Mandé et le Cabinet Saint-Eustache
- Convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le Cabinet Quenot Excogim
- Convention d'engagement pour un mini concert par l'association 45 TOUR
- Contrat d'engagement relatif à la diffusion d'un spectacle "Conte de Noël Eliot & Joker"

- Convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le cabinet Masson
- Convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le cabinet Masson
- Convention de contrat de maintenance entre la société Hexagone et la ville de Saint-Mandé
- Convention de mise à disposition d'une salle de la MDF au profit de l'association "Ateliers de Recherches Artistiques"
- Convention de mise à disposition d'une salle de la MDF au profit de l'association "Amakal"
- Convention de mise à disposition d'une salle de la MDF au profit de l'association "Théâtre Demi-Lune"
- Convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le Cabinet Quenot Excogim
- Convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et Monsieur Pierre Malaise
- Convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et Mme Saskia Haymann et M. Olivier Uzan
- Convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et Mme Saskia Haymann et M. Olivier Uzan
- Convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le cabinet Foncia Giep (07/12/16)
- Convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et l'association MAAVAR
- Convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint Mandé et Mme Claudine BENAROUCHE
- Convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint Mandé et le Cabinet GTF
- Convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le Cabinet Dumoulin
- Convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et Mme Julie BACHA
- Convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le syndic ERA Immobilier
- Convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le Cabinet MODERN'IMM
- Convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint Mandé et le cabinet CREDASSUR

33. Questions diverses

M. LE MAIRE : Je vais vous passer la parole pour les questions diverses, s'il y en a. J'ai Monsieur Turban, Monsieur Alonso et Monsieur Guionet pour l'instant. Allez-y. Monsieur Turban, je vous en prie.

M. TURBAN : J'avais trois questions. La première porte sur le bâtiment qui se situe sur feu la Villa de Chine, qui avait été construit sans marge de recul parce qu'on avait pris comme référence les garages, sauf qu'on savait que les garages allaient être détruits. Les garages ont été détruits. Pourquoi on n'a pas prévu ça et fait la marge de recul ?

M. LE MAIRE : Le bâtiment qui est au 122 ou 128...

M. TURBAN : Oui, 122.

M. LE MAIRE : 122. Merci.

... est totalement conforme au PLU. Le bâtiment a été construit conformément au PLU.

M. TURBAN : La deuxième question est sur l'embauche des services civiques. Est-ce que vous avez trouvé vos candidats ?

M. LE MAIRE : Aujourd'hui, non. On a du mal. Monsieur le Directeur ? Il n'est plus là. Aujourd'hui, on n'en a pas. On a des difficultés pour trouver un ou deux services civiques qui correspondent à ce qu'on souhaitait leur faire faire. Le Directeur du personnel s'en occupe mais, au jour d'aujourd'hui, nous n'en avons pas. Nous aurons les ambassadeurs du tri, avec le SYCTOM. Mais, là aussi, c'est le SYCTOM qui doit nous...

Mme CROCHETON : Oui. Le SYCTOM a reçu notre demande. On prépare le dossier. On aura à disposition des ambassadeurs. C'est le SICTOM qui finance cette opération.

M. LE MAIRE : Et qui trouve les ambassadeurs ?

Mme CROCHETON : Oui. Ils ont fait un appel d'offres. Ils les mettent à la disposition de la ville, par rapport à un dossier qu'on est en train de constituer. On en parlera au comité technique de pilotage du PLPD en janvier.

M. TURBAN : Merci. La troisième question concerne le cabinet de communication qui a pris en charge les réunions de quartier. Est-ce qu'il s'occupe aussi des permanences des élus sur les marchés ? Est-ce que nous pourrions avoir le contrat et le coût de ce cabinet ?

M. LE MAIRE : Pas de problème. Monsieur Leray, vous pourrez même vous en parler, puisqu'il est venu le voir. Monsieur Leray pourra donc vous en informer le plus directement possible. Vous prenez rendez-vous avec le Directeur général des services et vous verrez le contrat. Nous avons souhaité, pour donner du dynamisme à ces réunions de quartier qui souffraient d'un manque de personnes, malgré la communication, etc., et également d'avoir un regard moderne de la discussion de cette démocratie locale, faire en sorte que ce soit mieux animé, plus motivant, plus partagé, avec des ateliers, etc. L'expérience que nous avons portée est plutôt positive et nous pensons la reconduire.

M. TURBAN : Et pour la permanence des élus sur le marché ?

M. LE MAIRE : La permanence des élus sur le marché, c'est nous qui la faisons ensemble. Ils n'interviennent pas. Ils sont intervenus sur le marché pour expliciter les comités de quartier, pas pour tenir notre permanence d'élus.

M. TURBAN : D'accord. Merci.

M. LE MAIRE : Monsieur ALONSO, je vous en prie.

M. ALONSO : Serait-il possible de tenir à la disposition du public qui assiste au conseil municipal un ordre du jour ? Toujours avoir un petit paquet d'ordres du jour, pour que les gens qui sont à l'écoute de nos échanges aient une vue sur les points qui vont être abordés ? Pour avoir été longtemps à leur place, je sais que voilà.

M. LE MAIRE : Je n'y vois aucun inconvénient. Un, c'est affiché. Deux, c'est sur le site internet.

M. ALONSO : Mais leur tenir à disposition quelques...

M. LE MAIRE : Oui, on peut le mettre en bas, à l'accueil. Ça ne nous pose aucun problème. Il faut simplement, Hélène, bien vouloir le noter, pour que ce soit fait pour le prochain conseil.

M. ALONSO : Merci.

M. LE MAIRE : C'est une très bonne idée. Ensuite, il y avait Monsieur Guionet.

M. GUIONET : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais m'adresser aux Saint-Mandéens, Saint-Mandé Demain, à mes collègues, pour un article que vous avez fait passer dans le BMO du mois d'octobre, sur la culture. Vous avez écrit un article intitulé *Un grand absent dans cette saison culturelle : la littérature*. Il se trouve que pendant neuf mois, sur la demande de Julien Weil, j'ai travaillé sur un projet qui était d'obtenir le label de la langue française et de la francophonie, qui est décerné, chaque année, pour les villes participantes, par le Ministère de la culture et de la communication. Il se trouve que nous avons obtenu – j'en suis très fier – le label, au mois de mars, de ce Ministère. A ce titre, j'ai été reçu, comme d'autres responsables de ces événements en France, par la Ministre, Madame Azoulay, en son Ministère, rue de Valois. Pour cet événement, nous avons donc travaillé avec les services, que je remercie, avec différents acteurs de la ville.

Quand j'ai lu l'article que vous passez dans le BMO du mois d'octobre, j'avoue que j'ai failli avaler mes dents. Vous mettez : « *Un grand absent dans cette saison culturelle : la littérature. Pas de dictée cette année* » à Saint-Mandé. Ça, c'est assez génial. C'est fabuleux parce qu'on a fait venir Monsieur Francis Huster. Je ne sais pas si vous connaissez. Ce n'est quand même pas n'importe qui. Il est venu, ici, dans la salle des fêtes derrière moi, devant une centaine de personnes, lire une dictée géante. A cette issue, nous avons remis trois prix aux meilleurs, qui avaient fait le moins de fautes dans cette dictée. C'est quand même un sociétaire de la Comédie française qui a été reçu pour une dictée géante. Donc, là, c'est le premier mensonge. Ce jour-là, quand vous avez écrit cet article, c'était assez génial, parce qu'il y a deux lignes, il y a deux mensonges. Vous mettez aussi « *pas de conférence avec un auteur* ». Je trouve ça vraiment grandiose, parce qu'on a reçu aussi Monsieur Yann Queffelec, qui est prix Goncourt 86, pour votre information. C'est un Saint-Mandéen. Nous l'avons reçu, grâce à Florence Breuil, à la médiathèque. Pendant une heure et demie, il nous a raconté sa vie littéraire, sa vie privée aussi, un peu. C'était fabuleusement raconté pendant une heure et

demie. Il aurait pu être comédien parce que, franchement, il raconte très bien les choses. Il a une diction parfaite. On a passé un bon moment. Vous n'étiez pas là, visiblement. Vous êtes passé à côté.

Je vous en supplie, la prochaine fois, quand vous écrivez des choses... Les paroles, ça s'envole, mais les textes, ça reste. C'est insupportable qu'il y ait deux mensonges en deux lignes. Ça, ça s'appelle de la désinformation.

M. LE MAIRE : Monsieur Weil pourrait en dire plus, lui qui a animé l'atelier de la culture hier soir ou avant-hier soir. Nous avons aussi, tous les ans, le salon Livre à Part. Vous voulez en parler, Monsieur Alonso ? Le salon Livre à Part est un salon très original qui soutient la petite édition, les éditeurs indépendants, celles et ceux qui ont des difficultés pour trouver la capacité de se faire éditer, et également des livres à part, puisque vous savez que ça lie également la littérature, la poésie, les poèmes et tout ce qui est artistique, puisqu'il y a des livres qui sont faits avec des artistes pour les dessins, les tableaux, etc., les enluminures. Enfin, bref, tout cela témoigne de notre volonté de soutenir le livre. Merci, Monsieur Guionet.

Monsieur Alonso, je vous en prie.

M. ALONSO : Je vous remercie de me donner la réponse. En l'occurrence, cet article ne faisait pas le bilan de l'année écoulée, mais rebondissait sur la réunion de présentation, qui était animée par Julien Weil et vous-même, même si, ce jour-là, vous ne vous êtes pas exprimé, une réunion qui présentait la saison culturelle. Je suis désolé, mais je n'ai pas entendu qu'il y aurait une dictée cette année. Je ne l'ai pas lu non plus dans le programme. Vous me montrerez le passage où c'est marqué. Ce n'est donc pas un mensonge. C'est au contraire parce que j'ai trouvé formidable de dictée que je me disais : pourquoi cette idée n'est pas reconduite ? Est-ce que vous allez le reconduire en 2017 ? Et c'est la même réponse pour la conférence de Yann Queffélec. C'était parfait. Faites-en d'autres. C'est très bien ce type d'animation. Ne dites pas que je dis des mensonges. J'ai assisté à une présentation de saison culturelle, à part l'hommage qui a été fait à Monsieur Boulin, où je me suis présenté, où j'ai d'ailleurs rencontré un de mes anciens maîtres, que j'ai eu plaisir à saluer, qui était poète et qui a lu des poèmes, à part ça, je n'ai pas lu de programme littéraire.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Alonso. Vous savez que nous avons le programme – Julien va vous répondre – et que nous savons aussi rajouter au fur et à mesure. Vous voyez bien qu'il y a plus d'événements que ce qui est contenu dans la plaquette que nous éditons, à un moment donné, pour lancer un programme. Monsieur Boulin, j'ai tenu, avec Julien, à ce que nous rendions hommage à cet homme, que j'ai particulièrement connu, que beaucoup d'entre nous ont connu. J'ai toute sa collection de poèmes. C'est un très très grand poète. On rajoute donc aussi des choses, mais Julien a certainement de quoi répondre.

M. WEIL : Je vais répondre rapidement, parce que c'est des propos qui ont été tenus il y a un certain moment. Je remercie Jacques Guionet d'avoir pris la parole à ce sujet. C'est vrai que je partage, avec l'ensemble de mes collègues, son étonnement et une certaine forme de lassitude et de déception à voir ce genre d'article, assez mesquin et bien souvent infondé, comme c'était le cas, d'autant plus que vous seriez bien mieux informé si votre collègue Robinet assistait aux commissions culture, puisque je crois que ça fait au moins plusieurs mois, si ce n'est plusieurs années, que nous ne l'avons pas vue. C'est un très bon endroit pour avoir des informations, parce que c'est une commission, pour Geneviève et autres qui y participent, où on a beaucoup d'informations, notamment sur la saison culturelle. Je ne vais pas contrarguer et démonter un à un tous les arguments, la plupart du temps erronés, qui ont été mis en avant dans cet article qui, finalement, n'avait d'intérêt que d'exister. Cette saison culturelle, la présentation qui en a été faite, c'était l'émanation d'une des idées, notamment, qui avaient été proposées par les ateliers de la culture, que nous avons lancés il y a maintenant un an. Ça, on l'a mis en œuvre et c'est vrai que c'était une très bonne chose. D'ailleurs, je regrette qu'on ne vous voie pas non plus dans ces ateliers de la culture. C'est bien dommage, parce que quand on s'intéresse à la culture, c'est bien aussi d'y participer.

Autre élément, concernant la dictée, encore une fois, si je ne me trompe, c'est une initiative que nous avons portée et que Jacques Guionet a portée, qui nous a permis d'obtenir ce label, puisqu'on s'était engagé, il y a quelques années, à défendre la langue française à travers un vœu. On a en effet organisé cette dictée, qui a été un très grand succès. Mais, pour des raisons d'organisation notamment, on a souhaité en faire une dictée tous les deux ans. Elle n'aura donc pas lieu en 2017, mais elle sera reconduite en 2018. Voilà pour cet élément-là.

Concernant l'activité littéraire, encore une fois, je vous invite à vous rendre... Ce n'est pas très loin, il y a juste à descendre les escaliers. Le bâtiment d'à côté, ça s'appelle médiathèque municipale. Il se passe plein de choses sympathiques là-bas. Mais, pareil, on a parlé de ces choses-là en commission culture. Il y a aussi un salon, qui s'appelle le salon des petits éditeurs, qui a lieu chaque année dans notre salle des fêtes, qui – je pense – fait référence à la littérature. Et la médiathèque, dans son animation tout au long de l'année, propose, aussi bien pour le jeune public, les heures du conte, aussi bien des séances de lecture, plus toutes activités thématiques sur la littérature. Il y a des partenariats qu'on essaie de monter, nous, avec la librairie Mots & Motions, un suivi permanent. Comme Monsieur le Maire le disait, quelque chose de très important relatif à l'actualité et le fait que la saison culturelle ne soit pas figée. Ce qu'on présente en début d'année, c'est ce qui a été programmé, mais ce n'est pas pour ça que, au fur et à mesure, on ne peut pas avoir, ponctuellement, comme cela a été le cas pour Monsieur Boulin ou d'autres, des événements.

J'en termine là pour ne pas être trop long, mais pas grand-chose à dire sur ces propos.

M. LE MAIRE : Merci. D'autres interventions ? Madame Trimbach, je vous en prie. Monsieur Alonso ? Oui, je vous en prie.

M. ALONSO : Je vous remercie, Monsieur le Maire. La médiathèque, effectivement, je trouve qu'elle est sous exploitée à Saint-Mandé et je vous invite vraiment à mettre le paquet sur ce service qui est vraiment de qualité et qui est plein de dynamisme. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. C'est ce que nous faisons. C'est la raison pour laquelle nous la dirigeons d'ailleurs. Madame Trimbach.

Mme TRIMBACH : Merci Monsieur le Maire de me donner la possibilité d'intervenir comme correspondant défense et de donner quelques explications sur un point qui devait être initialement inscrit dans ce conseil municipal. Dans le cadre de contacts que nous avons depuis plusieurs années avec l'association des villes marraines, Monsieur le Maire avait souhaité que nous puissions envisager un partenariat entre notre commune et une unité opérationnelle. Pour mémoire, il y en a quelques centaines à travers la France, toutes tendances politiques confondues. (*Micro éteint*) procédure qui a été mise alors en œuvre, début 2016. Nous avons eu des contacts avec l'association, puis Monsieur le Maire a envoyé un courrier au chef d'état-major de la marine, en avril. Nous avons obtenu une réponse au mois de septembre. Pendant toute la durée de cette procédure, l'opposition a été alimentée en documents, en information, par mes soins. Je n'ai jamais eu de réponse, ni même d'accusé de réception. Indifférence ou impolitesse, à vous de faire le choix.

L'objectif de ce parrainage – c'est ça, l'important – était double. D'une part, c'était de renforcer notre lien avec les armées – dieu sait si, à Saint-Mandé, on leur doit beaucoup, surtout depuis les événements qui ont eu lieu au cours des dernières années – et puis un lien aussi avec les jeunes. Nous avons un parrainage idéal avec une force qui correspondait à nos attentes et un public intéressé et motivé. La flottille qui avait été choisie pour nous par le chef d'état-major des armées est la 33F, la 33F marine parce que la marine a trois quarts des parrainages en France, parce qu'elle a besoin de recruter en dehors des ports. Pour se faire connaître, un des vecteurs privilégiés, c'est justement les villes marraines. Je rappelle, pour mémoire, qu'il y a deux villes, deux communes, du Val-de-Marne, qui sont déjà villes marraines de deux unités de la marine. La 33F, depuis le début de l'année, a accompagné deux FREMM, la FREMM Aquitaine, la FREMM Provence, et a accompagné le groupe aéronaval. Ça, c'est pour l'opérationnel. Mais c'est aussi une flottille qui, depuis le début de l'année 2016, a opéré 46 sauvetages en mer, des sauvetages qui, souvent, amènent les personnes à être accompagnées vers les hôpitaux d'instruction des armées, comme nous en avons à Bégin.

Pourquoi est-ce que nous avons aussi mis en place ce parrainage ? C'était aussi vis-à-vis des jeunes, parce que c'est quand même notre public privilégié. Depuis qu'il n'y a plus le service national, le lien s'était distendu avec les forces armées. Nous avons, au sein du collège public, au collège Offenbach, un professeur particulièrement motivé, en histoire-géo et éducation civique, qui voulait relever le défi, avec nous, main dans la main, pour établir, avec certaines classes, un lien privilégié. Ce professeur a rédigé un projet pédagogique, que j'ai pris le soin de transmettre aux membres du conseil municipal. L'année dernière, à titre d'exemple, il est allé, avec sa classe, au Fort Neuf de Vincennes, pour huit ateliers. Le 16 juin, il est allé au ravivage de la flamme. Je l'ai accueilli comme commissaire là-bas. Il y avait notamment, ce jour-là, pour le ravivage de la flamme, la députée de la sixième circonscription du Val-de-Marne. Il lui

manquait un troisième élément dans ce triptyque : mémoire, approche globale. Il lui manquait l'aspect opérationnel, d'où cette volonté de pouvoir avoir ce lien privilégié.

Ce soir, les jeunes avaient prévu de venir. Ils ne sont pas là. Il y a, au sein de cette salle, des réservistes, tant opérationnels que citoyens, qui s'engagent pour ce lien armée-nation.

Le 5 décembre a eu lieu la commission, avec un représentant de l'opposition, sans droit de vote, puisqu'il représentait deux autres personnes qui n'étaient pas présentes. Il était donc auditeur libre, sans droit de vote, mais pas sans droit de parole. Lorsque j'ai présenté le projet, il n'y a eu aucune objection de fond sur ce projet, mais trois arguments ont été avancés. Tout d'abord, un argument sur le contexte sécuritaire global : ça a déjà été évoqué pendant ce conseil, je n'y reviendrai pas de façon trop approfondie. Mais ce que je peux vous garantir, c'est que dans le cadre de mes fonctions professionnelles, dont je ne peux pas faire état, la naïveté n'est plus de mise. Pour être sur le contreterrorisme dans la bande sahélo-saharienne, je peux vous dire que le danger n'est pas évanescent. Encore aujourd'hui, deux Français ont été tués à Raqqa, puisqu'ils étaient au sein de l'Etat islamique. Aujourd'hui. Si ce n'était tragique, on pourrait en sourire. Deuxième argument : l'argument électoral. Je rappelle que nous avons écrit au chef d'état-major de la marine en avril et nous avons eu la réponse en septembre, d'où ce projet qui est présenté maintenant. Dans quelques mois, nous ne serons plus dans le contexte électoral. Enfin, argument budgétaire, puisque ce n'est pas neutre comme coût pour la ville. Effectivement, sur le site des villes marraines, il est mis qu'il y a un coût. Il y a des villes marraines qui comptent quelques centaines d'habitants. Dans ce cas, payer des chambres et la nourriture pour les forces armées, ça peut être un coût qui est important. Pour une commune comme Saint-Mandé, je pense que réserver quatre chambres pour une nuit, pour des personnels des forces armées, ce n'est pas un coût qui est rédhibitoire. Et je suis même certaine que certaines familles saint-mandéennes seraient heureuses de les accueillir.

Conclusion : nous sommes bloqués puisqu'il faut l'unanimité du conseil pour ce parrainage dans le cadre des villes marraines. Pourquoi ? Parce que le pacte républicain sur lequel reposent ces parrainages voulait que cette décision soit indépendante de toute petite contingence politique politicienne. Pendant la commission, j'ai même entendu du chantage. Qu'est-ce qu'il nous restait à faire ? Le présenter ce soir, avec un rejet ? Nous perdions des années. Alors le repousser. Dans quelques mois, nous ne serons plus en contexte électoral. Je vais donc reprendre mon bâton de pèlerin et, avec le soutien de l'ensemble de mes collègues de la majorité municipale, aller voir l'association, leur expliquer ce qu'il se passe ici, pour qu'ils le sachent, où sont les problèmes. Je vais retourner vers les jeunes de troisième, vers leurs professeurs, vers la principale, Madame Jannot, la principale du collège Offenbach, et je vais lui expliquer ce qu'il se passe. Avec tous mes collègues, je déplore très sincèrement cette attitude démagogique, parce qu'elle nuisible, notamment aux jeunes Saint-Mandéens. J'espère que le moment venu, ils sauront s'en rappeler. Et je peux vous garantir que je n'abandonnerai pas ce projet, même si, pour cela, il faut surmonter les petits intérêts mesquins et politiciens qui ont été évoqués. J'ose espérer que la politique avec un grand P, au sens *polis*, pour la ville, saura l'emporter un peu plus tard.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE : Merci. Madame Touati, Monsieur Turban voulait parler et Monsieur Bejaoui a levé la main. Attendez, on va laisser parler Madame Touati, Monsieur Turban, dans l'ordre. C'est comme ça que les mains se sont levées.

Mme TOUATI : Monsieur le Maire, chers collègues, il y a des choses que je peux accepter. C'est des questions de forme. Que nous n'ayons pas les mêmes idées... Nous sommes dans le cadre d'un débat d'idées et, ça, il faut que vous l'admettiez. C'est la règle de la démocratie. Ça ne vous autorise pas à dénoncer notre prétendue – je parle au nom du groupe de gauche – impolitesse – j'ai relevé –, sur un ton culpabilisateur alors que nous avons toujours reconnu le travail que vous avez fourni sur ce dossier et à dénoncer – je pense que ça visait, entre autres, Monsieur Leray – de « petits intérêts mesquins et politiciens ». Ce sont des raisons de fond. Premièrement, effectivement, vous m'avez parlé de ce projet, qui est d'ailleurs un ancien projet que soutenait Monsieur Guérard. Je vous en avais informé, déjà, à l'époque dans un tout autre contexte. Nous n'y étions pas favorables. Vous m'avez parlé de ce projet de mémoire. C'était à peu près au mois de juin. Je vous ai d'emblée fait part de mes réserves en vous disant que j'allais en parler aux membres du groupe que j'ai l'honneur de présider. Je vous ai revue. On en

a reparlé. J'avoue que je ne vous ai pas adressé une lettre récapitulant les réserves qui étaient toujours les mêmes. C'était des réserves de fond.

M. LE MAIRE : Allez-y, Madame Touati.

Mme TOUATI : J'ai écouté, moi, Madame Trimbach alors j'aimerais qu'elle en fasse de même. Je tiens à rappeler que je crois que peu de personnes peuvent dénoncer ici mon peu de courtoisie. J'écoute les séances. Non, non, parce que ce n'est pas admissible d'assimiler des questions de politesse avec des questions de débat d'idées, qui doivent exister dans une assemblée municipale.

Je vous ai donc exposé, effectivement, que dans le contexte que l'on traverse, l'état d'urgence, le plan Vigipirate, nous ne voulons pas glisser sur un terrain sécuritaire. Je crois que ce sont les mots que j'ai employés. Devais-je vous adresser une lettre recommandée avec accusé de réception pour savoir que vous étiez informée de notre position ? J'avoue que je n'ai jamais songé à une telle idée. Vous avez fait preuve d'insistance. C'est tout à votre honneur. Cette affaire est revenue à une commission à laquelle assistait Monsieur Leray, qui a fait remarquer ce que je n'avais pas évoqué, avec bon sens, que c'était quand même assez curieux de voir la majorité municipale, que vous représentez, supplier l'opposition de voter un projet auquel elle tenait alors que, nous, quand on demande quelque chose, c'est toujours un refus. Petit humour : je fais une exception pour les boîtes de livres pour enfants. Mais je pense que c'était une demande que, sur le fond, vous partagiez. Vous étiez donc parfaitement informée. Les réserves sont des réserves de fond et nous avons décidé de ne pas voter cette question. Cela ne vous autorise pas, encore une fois, à nous qualifier d'impolis, de politiciens et de mesquins, parce que nous défendons une autre vision de la société que la vôtre.

M. TURBAN : Votre collègue, tout à l'heure, Madame Trimbach, parlait de désinformation et vous commencez votre laïus sur le fait qu'aucun membre de l'opposition ne vous a répondu. Moi, je ressors un mail que vous m'avez renvoyé, le 15 mars, à 8 heures 58, où vous me dites : bonjour Gaël, merci pour votre soutien, cela me touche profondément. Premier point. Deuxième point : quant à ma considération que je porte à l'armée, je pense qu'elle ne peut pas être remise en cause, étant donné que je suis mes cours au Val-de-Grâce et que je suis confronté aussi à ces questions.

M. LE MAIRE : On ne sait plus très bien si vous étiez dans l'opposition ou pas, Monsieur Turban. Votre définition est un peu compliquée. Mais on est ravi que vous souteniez le projet et que vous fassiez – j'espère – les meilleures études possible au Val-de-Grâce, où il y a de grandes personnes. Monsieur Bejaoui voulait dire quelque chose.

M. BEJAOUI : Très brièvement, je voulais simplement réitérer mon soutien le plus entier à Madame Trimbach pour cette démarche et ce projet admirables.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vais passer la parole à Monsieur Damas qui, je crois, l'avait demandé. Quand vous dites qu'il n'y avait pas eu de propos politiciens, Madame Touati, les membres de la commission sont sortis quelque peu abasourdis, pour ne pas dire étonnés, devant les propos qui ont été tenus. Il y a des gens qui ont fait l'IHEDN, ici, régional, etc. qui m'en ont parlé. Il y a des élus qui m'en ont parlé dès le lendemain. Madame Crocheton a pris des notes : on n'est pas là pour servir de sergent recruteur, on ne fait pas confiance au Maire pour gérer ce lien armée-nation, il va plastronner surenchère de la droite sécuritaire. C'est d'une bêtise... Comment dirais-je ? D'une ânerie intellectuelle qui conduit d'ailleurs beaucoup d'entre vous à être bloqués dans le dogme. Vous ne nous avez rien proposé en échange. Si ce n'est pas du chantage... Je ne sais pas ce qu'on peut vous proposer. Un hélicoptère ? Sincèrement, si ce n'est pas politicien, ça,...

M. LERAY : J'assume tous ces propos.

M. LE MAIRE : Ça, on s'en doute.

M. LERAY : J'assume tous ces propos. Je les répéterai le cas échéant.

M. LE MAIRE : On va s'amuser.

M. LERAY : En effet, je ne vous fais pas confiance pour gérer le lien armée-nation. Exactement. Je ne fais pas confiance à un membre de la droite extrême, non.

M. LE MAIRE : « La droite extrême ». On vous voit, là. Regardez.

M. LERAY : Oui, je ne vous fais pas confiance, parfaitement.

M. LE MAIRE : Vous avez de la chance de vivre à Saint-Mandé, Monsieur. Vous avez vraiment de la chance de vivre à Saint-Mandé et qu'on s'occupe de vous en gérant la ville. Vous venez d'apparaître, là. Vous venez d'apparaître.

M. LERAY : Non, non.

M. LE MAIRE : Monsieur Damas.

M. LERAY : La nation, c'est nous qui l'avons inventée.

M. LE MAIRE : La nation est à tout le monde. On voit bien les intellectuels, toujours dogmatiques. Vraiment. La captation des choses.

M. DAMAS : Je voulais juste dire deux mots.

M. LERAY : Attendez, excusez-moi, mais on votera non et voilà.

M. LE MAIRE : Mais il n'y a pas de vote. Il n'y a pas de vote. Parce que, nous, on respecte les gens qui sont à l'état-major des armées. On respecte notre armée. On respecte les forces armées.

M. LERAY : Nous aussi.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas si vous les respectez. Peut-être avez-vous de mauvais souvenirs de votre service national, Monsieur ?

M. LERAY : Je l'ai fait, en tout cas.

M. LE MAIRE : Je vous en félicite. Très bien. Monsieur Damas, je vous en prie.

M. DAMAS : Je voulais juste intervenir deux secondes, Monsieur Leray. Il est bien dommage que nous ne puissions répondre par la positive et à l'unanimité à ce parrainage. Je voulais remercier Pascale pour tout le travail qu'elle a fait. J'espère qu'un jour, on arrivera à une conclusion positive, Monsieur Leray. Cela aurait pu être un superbe vecteur d'information et de citoyenneté pour nos jeunes. Cela aurait été un remerciement et une reconnaissance pour les Saints-Mandéens, nos forces armées, pour leurs excellents services et leur engagement et leur dévouement au sein de notre commune, depuis janvier 2015, avec les événements que nous subissons et Vigipirate. Comme tous les Saints-Mandéens le savent, Monsieur Leray, notre commune est ouverte et très proche des différentes familles de notre armée, à savoir la gendarmerie et sa garde républicaine, la légion étrangère à Nogent, ses anciens combattants et particulièrement les anciens du bataillon français de l'ONU durant la guerre de Corée, le Fort Neuf de Vincennes, les services de santé de l'hôpital Bégin, la caserne de pompiers. Il nous manquait l'armée de l'air et la marine nationale. Cette décision de parrainage aurait été un excellent moyen de remercier nos soldats et de se rapprocher de nos marins, engagés également en appui de nos OPEX pour combattre DAESH. C'est donc une décision manquée pour notre commune. Dont acte.

Mme MARTIN : Merci Monsieur le Maire. Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit, parce que sur le fond, il est bien évident que je partage tout ce qui a été dit. Mais Monsieur Leray, quand Madame Touati dit que Madame Trimbach a exagéré les propos qui ont été tenus : non, elle n'a pas exagéré. On a eu des échanges avec Monsieur Leray, dès le lendemain d'ailleurs. Moi, j'ai été particulièrement choquée par l'expression que vous avez employée, c'est-à-dire : *dealer* une chose contre une autre. Si, ça, c'est de la politique avec un grand P... Franchement, on a tous été très choqués par ça. Je termine, s'il vous plaît. Et la membre de l'administration qui était là, qui apportait son expertise et qui apportait aussi son témoignage, vous ne vous êtes pas privé de lui couper la parole alors qu'elle a tout à fait le droit de parler. Je crois que vous êtes fonctionnaire, vous savez ce que c'est que de préparer un dossier, de le porter pour l'exécutif. Vous avez donc fait preuve d'impolitesse, de démagogie et j'ai été très très choquée par vos propos de chantage, de *deal*. Et, ça, c'est très politicien.

M. LERAY : Je n'ai pas fait de chantage. J'ai dit que quand on avait besoin de son opposition pour faire passer un texte, on pouvait peut-être lui faire des propositions, par exemple sur des demandes qu'elle formule depuis longtemps sans obtenir de réponse. Mais je n'ai pas dit qu'on accepterait ce *deal*. J'ai dit qu'à cet égard, on n'accepterait probablement rien. Mais c'était un exemple pour dire à Madame Trimbach que son dossier avait été mal géré. Dès le début, on lui a dit qu'on était vraiment très réservé vis-à-vis de cette proposition. Il n'y a donc pas de surprise. Elle avait l'air surprise mais, dès le début, on a été très clair. Ça ne nous intéresse pas. On n'en veut pas pour les raisons que j'ai indiquées, que vous avez notées, que Madame Crocheton a notées et que je confirme. Je ne vous fais pas confiance, je suis désolé.

M. LE MAIRE : *A priori*, les bonnes idées n'ont qu'un sens. C'est ça ? Les bonnes idées ne peuvent être émises que dans un sens.

M. LERAY : Non, pas du tout. Permettez que je ne sois pas d'accord.

M. LE MAIRE : Ou que dans un groupe. On a entendu tout à l'heure votre phrase sur la nation.

M. LERAY : Je ne suis pas d'accord. Oui, la nation, parfaitement.

M. LE MAIRE : Nous sommes des incultes, mes amis. Merci beaucoup, chère Pascale, d'avoir rappelé ce fait, qui est d'une grande tristesse, nous qui avons recueilli et avons accueilli les compagnies de sentinelles au centre sportif. Les associations sportives avaient accepté de ne plus aller au sport pendant quelque temps pour permettre à sentinelles de se déployer. Nous avons accueilli, au sein de la mairie, pendant dix mois. Nous avons ce lien. Nous avons même eu les soldats. Le 14 juillet, nous accueillons très souvent des troupes. Le lien très fort avec l'hôpital Bégin, où on soigne les forces mais où on soigne aussi les civils. Nos militaires nous accueillent avec une grande capacité et un désir de servir de manière exemplaire. Nous voulions aller vers les jeunes, leur expliquer. C'était donc du délire sécuritaire, mes amis. Nous l'expliquerons naturellement au professeur et à toute personne qui s'était intéressée à ce projet.

J'ai le plaisir de vous souhaiter, à toutes et à tous, un très joyeux Noël. Je trouve que cette soirée était très bonne. Merci à vous.

La séance est levée à 23h00.